

**Annexe 25 : La prise de contrôle par le MRND des entreprises publiques.
Exemples de la Cimenterie du Rwanda (Cimerwa) à Cyangugu et de la Société
rwandaise des allumettes à Butare (Sorwal), 1991-1994**

25.1 La Cimerwa, point d'appui du MRND (Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie) en préfecture de Cyangugu.....	2
25.2 La Sorwal et le financement des chefs miliciens	9

25.1 La Cimerwa, point d'appui du MRND (Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie) en préfecture de Cyangugu

Informations générales

La construction de l'usine a été engagée en 1980 avec l'appui de personnels chinois. L'entrée en production date de 1985. La capacité de production était de 50 000 tonnes/an jusqu'en juillet 2001 où elle a été portée progressivement à 110 000 tonnes.

Les effectifs de salariés se situaient autour de 400 emplois permanents entre 1985 et 1990. En décembre 1993, ils atteignaient 427 personnes.

L'ensemble des personnels chinois a été évacué au Burundi le 13 avril 1994 après une réunion de sécurité organisée par la direction. Réunion au cours de laquelle le directeur adjoint, Marcel Sebatware a fortement insisté auprès des coopérants chinois pour qu'ils quittent le pays. Après une période de massacres intenses, notamment les 16-17 avril 1994, l'usine a ensuite continué à fonctionner à peu près normalement.

La direction et une large partie des salariés se sont enfui à Bukavu au Zaïre le 18 juillet 1994 après avoir démonté et emporté tout ce qui pouvait l'être. Dès le 20 juillet, les personnels demeurés sur place tentaient de remettre en état les différents services.

Après la guerre, en décembre 1994, les effectifs descendirent à 348. À la mi-2001, environ 510 personnes sont embauchées. Elles doivent permettre d'assurer le doublement de la production. Comme avant la guerre, plus de la moitié des ventes est destinée à la RDC.

Avec une production estimée à 50 000 tonnes par an, soit 1 million de sacs à 2 900 Frws. Les recettes brutes pouvaient être estimées à 2,9 milliards de Frws par an soit 240 millions par mois dont la moitié environ en liquide.

Étude des recrutements de personnels (depuis la nomination de Marcel Sebatware à la direction générale adjointe de l'établissement)¹.

Marcel Sebatware (Ruhengeri, Mukingo)², recruté en 1983 comme ingénieur électricien, il aurait été nommé à la direction générale adjointe en 1991³.

Daphrose Nyirankundwankize, embauchée le 25 février 1985 comme « teneur de livres », a épousé Marcel Sebatware en 1988⁴.

Théoneste Sebageni, beau-frère de Marcel Sebatware et son épouse Claudine, sœur de Marcel Sebatware, ont été recrutés à des postes de personnels de service.

Depuis sa nomination jusqu'au début 1994, 8 cadres et 10 personnels techniques originaires de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba (1) ont été nommés. L'effectif total de l'encadrement rwandais se situait autour de 20 personnes. La moitié était des ingénieurs formés en Chine dans le cadre d'un plan de formation à long terme et destinés à être recrutés par l'usine. Hormis le fait que les bourses de l'enseignement supérieur semblent avoir été attribuées de manière privilégiée à des originaires des préfectures du Nord, ces recrutements

¹ Réunion de travail avec MM. Ndahimana Hamuli, Mukwiye Gérard, ingénieur technologue, ex-chef du personnel.

² Même colline que Joseph Nzirorera, ministre de l'Industrie à l'époque.

³ M. Sebatware a emporté son dossier administratif avant de s'enfuir au Zaïre en juillet 1994.

⁴ Son oncle paternel, Déogratias Nsabimana (*hutu, Ruhengeri*) devint chef d'État-Major des FAR en juillet 1992. Il venait régulièrement en hélicoptère rendre visite à la famille Sebatware à Bugarama. D'après quelques témoignages, Daphrose Nyirankundwankize serait intervenue personnellement pour sauver des gens malgré son époux.

rentrent dans la logique normale d'accès aux emplois des entreprises publiques. Seul le recrutement de Gaspard Kazungu, demi-frère de Joseph Nzirorera et ministre de tutelle de l'établissement, peut être explicitement considéré (et a été perçu ainsi) comme une affectation en « surnombre » (à des fonctions de génie civil) ne relevant d'aucune « nécessité immédiate de service ». Pour autant, l'embauche de l'intéressé dans une entreprise d'État un an après son retour d'études à l'étranger correspondait à la pratique habituelle. Laurence Mukankaka, l'épouse de Gaspard Kazungu, fille présumée de Laurent Semanza, entretenant des relations étroites, familiales et politiques, avec le Président Juvénal Habyarimana et Joseph Nzirorera, fut embauchée de la même manière et affectée au service de gestion du personnel (salaires).

Parmi les personnels techniques, on notera quelques cas de « recrutements familiaux » de la part de la direction, mais ils relèvent de pratiques banalisées. Aucun bouleversement des effectifs ou de la structure des services ne transparait au cours de ces années.

Par contre, et ce fait peut être souligné avec force, dès l'avènement du multipartisme, une radicalisation politique s'est opérée au sein des personnels salariés afin qu'ils maintiennent leur adhésion au MRND, ex-parti unique.

L'environnement local

À partir de 1992, le ministre André Ntagerura était pratiquement toutes les fins de semaine à Karengera et Bugarama, ses fiefs électoraux et militants, là où résidaient ses acolytes. La présence d'André Ntagerura est très fréquemment relevée à la cimenterie et à Bugarama dans les meetings du MRND.

Édouard Bandetse, grand commerçant et trésorier du comité préfectoral du MRND, avait des bâtiments au centre de négoce de Nyakabuye, il était très lié à Ntagerura dont il assurait une large part de la logistique politique locale, mais la cimenterie avait une clientèle trop intellectuelle pour qu'il y exerce une influence similaire à celle de Ntagerura. Il rayonnait en situation dominante sur Mibilizi et Nyakabuye. Son activisme était plus marqué que celui d'Élias Bakundukize, autre grand commerçant de Bugarama. Il dirigeait l'association des parents d'élèves, le grand bar du centre de Mibilizi... mais il ne faisait pas partie des intervenants habituels dans les meetings politiques.

À Bugarama, Yussuf Munyakazi, agriculteur prospère et commerçant, était le plus présent sur le plan opérationnel, c'est là que résidait son pôle de recrutement central et où il était omniprésent⁵. À Bugarama, d'après certains interlocuteurs, son pouvoir était considéré comme plus important que celui des militaires. Il pouvait en effet mobiliser plusieurs dizaines de jeunes à qui il assurait des rémunérations comme journaliers sur ses plantations et champs. Au cours de la guerre civile en 1994, Yussuf Munyakazi entretenait plus de 300 miliciens sur Bugarama. Il a ainsi fait déplacer des barrières installées par la gendarmerie à des endroits qui ne lui convenaient pas.

Les deux autres pôles où les effectifs de miliciens étaient les plus importants dans la préfecture étaient l'usine de thé de Shagasha à Gisuma, et le noyau Karengera/Nyakabuye.

Les recrutements pour la défense civile ont vraiment débuté à Bugarama au début de l'année 1993 avec les accords d'Arusha sur le partage du pouvoir au niveau central. Les responsables de l'entreprise ont appelé tous les jeunes de l'usine à se mobiliser. La milice s'est formée à la mi-1993 et les entraînements encadrés par des militaires ont débuté à la fin de la même année pour s'intensifier en 1994. Ils se déroulaient à côté du terrain de basket de l'usine sur une parcelle à l'arrière. Les encadreurs étaient des militaires en activité envoyés par le lieutenant Samuel Imanishimiye ou venus de Kigali. Élias Bakundukize a alors cédé à

⁵ Bugarama était une commune « hutu » quasiment homogène. Les résidents tutsi représentaient environ 1 % de la population.

l'armée des entrepôts qu'il possédait au centre de négoce afin d'héberger les militaires chargés des entraînements. Ces bâtiments servaient de camp militaire fixe à Bugarama. En outre, une unité était installée dans l'enceinte même de la Cimerwa, avec tantôt des gendarmes tantôt des militaires.

La radicalisation politique fut particulièrement marquée à partir de la fin 1993 du fait de la présence d'un important camp de réfugiés de Hutu burundais en face de l'ancien bureau communal de Bugarama. Ceux-ci suscitérent une insécurité ambiante.

L'encadrement politique du personnel

Parmi les militants politiques du MRND les plus actifs au sein de l'usine, on notera :

Sebatware Marcel, directeur général adjoint, se proclamant très ouvertement CDR ;
Ndolimana Casimir, ingénieur en chef, originaire de Cyangugu, commune Gisuma. Activiste MRND/CDR. Recruté en 1983-84, il faisait partie des cadres les plus anciens ;
Mpozembizi Jean-Pierre, ingénieur électricien, chef de service électricité, originaire de Gisenyi, commune Rwerere. Activiste MRND/CDR. Recruté le 4 mars 1988 ;
Ntibankundiye Assumani, ingénieur, chef de service « cuisson », originaire de Gisenyi, commune Rwerere. Activiste MRND/CDR. Recruté en 1990.
Kamanzi Meschac, bourgmestre de Bugarama et député, salarié de 1989 à 1993
Nkusi David Wilson, « frère » de Marcel Sebatware et de Claudine, originaire de Ruhengeri, commune Nkuli⁶, embauché en 1992-93 comme gestionnaire d'intendance, servait d'agent de renseignements.

Des cotisations étaient fréquemment organisées dans l'entreprise. Notamment des prélèvements « volontaires » pour Radio RTL (5 à 10 000 Frws pour les cadres) en 1992 avec pression de la direction de l'entreprise.

En 1992, lorsque Gaspard Ruhumuliza (*PDC, hutu, Gitarama*) devint ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et assura la tutelle de la Cimerwa, Théobald Rwaka Gakwaya, lui aussi membre du PDC, fut nommé directeur administratif de la Cimerwa. Théobald Rutihunza, ex-bourgmestre de Karengera⁷, chef du personnel à la Cimerwa, élu secrétaire du Comité préfectoral du MDR était le second « opposant » au sein de l'entreprise. Les deux firent l'objet d'une politique ouverte d'intimidation.

À titre d'exemple, le 23 janvier 1993, les militants *Interahamwe* sous les ordres de Yussuf Munyakazi allumèrent des brasiers autour de la maison de Théobald Rutihunza et dansèrent toute la nuit en menaçant d'y pénétrer et d'y mettre le feu. Le lendemain matin, le survol en hélicoptère des lieux par le chef d'État-major Déogratias Nsabimana venant rendre visite à la famille Sebatware fit fuir tout le monde. Déogratias Nsabimana et Théobald Rutihunza s'étaient en effet connus à l'ESM. Le harcèlement continua avec des embuscades sur les routes, des attaques de son véhicule. La parcelle de Théobald Rutihunza fut saccagée une seconde fois par les miliciens *Interahamwe* de Bugarama le 14 avril 1994, puis à nouveau en juillet 1994.

Les événements du 6 avril au 18 juillet 1994

6 avril

⁶ Le bourgmestre Juvénal Kajelijeli fut le dépositaire de la dot lors de son mariage.

⁷ En fonction du 8 octobre 1975 au 9 mai 1986, il fut alors déposé par le préfet André Kagimbangabo.

Gaspard Kazungu était sur place puis est parti à Kigali / Ruhengeri. Il revenait fréquemment avec des escortes voir sa femme. Celle-ci a quitté Bugarama à la mi-juillet. Chaque déplacement donnait lieu à des transports de fusils et de grenades.

13 avril

Les Chinois sont partis le 13 avril vers Bujumbura sur pression de Marcel Sebatware. L'objectif premier était d'accéder aux recettes de l'usine et notamment de pouvoir ramasser les fonds en liquide. Ensuite, l'usine a toujours fonctionné et avait, au contraire de ce que l'on pouvait imaginer, plus de clients. Pendant la guerre, la difficulté de payer en chèques était générale. Les clients de la Cimerwa payaient alors obligatoirement les livraisons sur le champ et en liquide. Les fonds permirent de nourrir l'activité guerrière locale et, semble-t-il, les dépenses de certains ministères (ou ministres ?) du GI. L'évaluation du butin peut être effectuée ainsi : 3 000 tonnes environ par mois (prix du sac de 50 kgs = 2900 Frws), soit environ 170 millions de recettes en *cash* par mois.

16-17 avril

Les tueries massives ont débuté à Bugarama le 16 avril puis se sont poursuivies le 17.

Genèse : l'ex-sous-préfet de préfecture à Cyangugu (limogé ?) Amon, tutsi, embauché comme chef de secrétariat à la Cimerwa, sous les ordres de Théobald Rwaka Gakwaya, directeur administratif alla voir le sous-préfet de Bugunya, à Nyakabuye, le 11 avril pour se plaindre des menaces qu'ils recevaient, d'où l'organisation d'une réunion du comité de sécurité à la Cimerwa. Lui et sa femme furent lynchés et assassinés le 16 avril à la commune de Bugarama alors que les Gardes présidentiels venaient arrêter Théobald Rwaka.

Les massacres à grande échelle débutèrent le 16 avril à 14 heures. D'après les témoignages, jusqu'à 60 membres du personnel furent tués à l'intérieur de la cimenterie. La chasse se déroula sous les ordres du directeur, Marcel Sebatware. Les militaires avaient bloqué l'arrivée des populations qui tentaient de sauver les gens à l'intérieur et ne laissèrent entrer que les miliciens *Interahamwe*. Les massacres furent organisés conjointement avec les responsables de la Cimerwa, les militaires installés au centre de négoce de Bugarama, les autorités communales et les chefs locaux des *Interahamwe*. Les liens étaient étroits entre Meschac Kamanzi (bourgmestre de Bugarama, puis député, puis redevenu bourgmestre), Yussuf Munyakazi et Marcel Sebatware à Bugarama. « Ils se croyaient invulnérables », « personne n'a jamais osé dire que la guerre était perdue ».

Marcel Sebatware participait régulièrement à l'organisation des opérations avec les militaires. L'usine joua un rôle important de prestations de services pour aider à l'envoi de miliciens armés véhiculés par l'entreprise, notamment à Bisesero à Kibuye, et en juillet à Nyarushishi. Les transports étaient coordonnés avec l'ONATRACOM qui fournissait des bus.

Fin mai

Dernier grand meeting de pacification au cours duquel Sebatware reconnut l'organisation de massacres et justifia leur bien-fondé.

14 juillet

Théobald Rutihunza a quitté pour Bukavu dans la nuit du 14 juillet.

Le partage de la trésorerie de la Cimerwa à la mi-juillet

Lorsqu'il apparut que la guerre était définitivement perdue et que les membres du GI se précipitèrent à Cyangugu pour fuir au Zaïre, les responsables de la Cimerwa organisèrent un pillage-démontage intégral de l'usine et tout ce qui était transportable fut emmené à Bukavu. Toutes les stations d'essence de l'usine furent vidées.

Le butin le plus important résidait toutefois dans le partage des fonds de l'usine. D'après nos informations, le ministre de tutelle, Justin Mugenzi, l'organisa avec Marcel Sebatware le 13 ou le 14 juillet au siège de l'usine. Pour le ministre du GI et ses collègues, la question de la « survie » financière en exil était cruciale et avait été préparée par bien d'autres opérations financières d'anticipation. Pour la Cimerwa, un des principaux « magots » national, la caisse en liquide était la plus convoitée – ou ce qu'il en restait - ainsi que les dépôts bancaires malgré le gel partiel du compte imposé par le directeur chinois avant son départ (cf. documents infra).

Les fonds en liquide

Nous n'avons pas pu obtenir d'indications précises sur le montant des fonds en liquide partagé, les bénéficiaires et la clé de répartition. D'après le personnel de l'entreprise, pendant le génocide, les rentrées en liquide étaient l'élément essentiel de la « gestion ». Tout fut fait pour que cette cagnotte soit sans cesse ré-alimentée par les ventes. Ces fonds et leur utilisation étaient sous le contrôle personnel de Marcel Sebatware.

Recettes :

Évaluation du montant potentiel des rentrées de l'usine de l'ordre de 170 millions/mois, soit une estimation maximale d'environ 500 millions Frws. (environ 2,5 millions de \$ US à l'époque).

Dépenses :

1. les consommations internes courantes (achats, fournisseurs, salaires – sur banque -, ...);
2. les financements politiques locaux courants (politiciens, commune, militaires, miliciens,...);
3. les détournements personnels de la direction et des cadres de l'usine;
4. les prélèvements centraux du GI et des partis.

La seule information précise tient au fait que les décisions furent prises par le directeur et le ministre qui apparemment s'emparèrent eux-mêmes de l'essentiel. D'après les informations recueillies sur place, Justin Mugenzi se serait rendu à la Cimerwa le 18 juillet pour « contrôler les entrées financières » et prendre sa part « pour le GI ». Le jour même, Marcel Sebatware avec toute l'équipe de la Cimerwa et les leaders de Bugarama s'enfuirent à Bukavu avec les membres du GI.

Les fonds bancaires

Le tableau suivant établi à partir des comptes de l'usine et des relevés bancaires fournit le montant des fonds que la direction de l'usine a distribué (ou s'est attribué). La Banque de Kigali (l'agence de Cyangugu tout comme l'agence ambulante qui accompagnait de GI dans ses déplacements successifs) furent bien entendu dans l'incapacité de fournir la contrepartie en liquide des sommes mentionnées et les fonds furent imputés sur les comptes bancaires des bénéficiaires. Les chèques signés par Marcel Sebatware en date du le 25 juin 1994 furent déposés le 14 juillet à la Banque de Kigali, Cyangugu. Nous n'avons pu savoir s'ils étaient antidatés ou si le dépôt tardif à la banque ne s'imposa que faute de pouvoir obtenir du cash. Dès la fin de la guerre, la direction chinoise obtint de la banque la rétrocession des fonds et sollicita formellement des justificatifs de la part des ex-bénéficiaires désirant les conserver. Aucun ne se manifesta, hormis Ahmed Abdulatif (qui n'a d'ailleurs pas récupéré sa créance après la guerre).

Mouvements du compte bancaire de la Cimerwa n° 30 020 ouvert à la Banque de Kigali, Cyangugu

Liste des personnes ayant obtenu des versements de la Banque de Kigali à la fin de la guerre. Fonds débités puis récupérés par la Cimerwa :

Bénéficiaires	Montant encaissé/débité	
Bakundukize Élias	111 000 000	Commerçant Kamembe, résidant Bugarama, financier des Interahamwe, originaire du même secteur de Rwamatamu que Yussuf Munyakazi
Ndolimana Casimir	20 000 000	Cimerwa. Ingénieur en chef, Ruhengeri ou Kigali rural. activiste MRND/CDR
Uwayezu Jean	15 000 000	Cimerwa. Comptable, originaire de Ruhengeri. CDR, Recruté le 1 ^{er} janvier 1992
Ntawumenyumunzi Pascal	10 000 000	Cimerwa. Ingénieur broyage, originaire de Gisenyi, commune Nyundo, CDR, recruté le 6 janvier 1992
Ndacyaysenga Paul	10 000 000	Cimerwa. Ingénieur laboratoire, Cyangugu, Gafunzo, CDR (en prison Cyangugu)
Gasasira Gratien	20 000 000	Cimerwa. Ingénieur commercial, peu actif, Byumba (à Kigali)
Nkuliza Ildephonse	10 000 000	Cimerwa. Chef de garage, Cyangugu, CDR (à l'étranger)
Ndengeyingoma Domitien	10 000 000	Cimerwa. Comptable, CDR (décédé)
Abdulatif Ahmed ⁸	16 730 000	Client Cimerwa. Commerçant de Kamembe (à Kigali)
Habiyambere Emmanuel	15 000 000	Commerçant Kamembe, Gisuma, actuellement au Rwanda
Kanamugire Élizaphan	8 523 000	Commerçant Kamembe, originaire Kibuye
Total⁹	246 253 000	

Note : les trois derniers commerçants de la liste auraient bénéficié de remboursements de livraisons de ciment non effectuées ou de paiements de fournitures livrées et non payées par l'usine. Dans deux cas¹⁰, les indications recueillies l'attesteraient (de manière certaine pour le premier). Nous n'avons pu obtenir d'informations sur le troisième cas. Les trois commerçants participaient financièrement, comme tous ceux qui parvinrent à maintenir une activité pendant la guerre, au financement du MRND et de l'« administration ». Il s'agissait selon un propos recueilli, « de ne pas avoir de problème avec le préfet ».

Nous n'avons pu éclaircir les raisons et les modalités de cette distribution des avoirs bancaires de l'usine qui risquaient bien évidemment d'être bloqués par la banque dûment informée des contraintes fixées par la direction chinoise. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. La suivante apparaît comme la plus plausible. Le directeur, Marcel Sebataware, ayant en fait personnellement consommé (ou transféré) l'intégralité ou l'essentiel des fonds disponibles en liquide, aurait été soumis à une vive pression de ses collaborateurs les plus proches, et les plus actifs dans la gestion de la crise (fonctionnement de l'usine, soutien à l'autodéfense civile populaire et à la « pacification » locales). Obligé de « partager le magot » avant la fuite et sachant que le ministre de tutelle viendrait lui aussi réclamer sa part, il aurait organisé ce paiement « en monnaie de singe » en promettant la coopération des agents de la Banque de Kigali...

⁸ Abdulatif Ahmed, le plus gros client de la cimenterie (cf. tableau ci-après). Il avait fait une commande de ciment conjointe avec le commerçant Mubumbyi Manassé (commune Kagano) à la demande de la Cimerwa pour groupage. Seul Manassé Mubumbyi a pu avoir sa part (500 tonnes payées en liquide).

⁹ Il manque dans cette liste Sibomana Ézéchiass qui a rendu volontairement son chèque. Il a peut être récupéré directement les biens d'équipements non payés lors du pillage-démontage de l'usine.

¹⁰ Abdulatif Ahmed et Kanamugire Élizaphan.

Sous réserves de vérifications complémentaires, on peut penser que le partage interne entre les salariés établit en quelque sorte la hiérarchie des « mérites » au cours de la guerre parmi les cadres de la Cimerwa. En ce qui concerne le commerçant Élias Bakundukize, l'importance du montant situe l'engagement de celui qui hébergea l'unité militaire qui protégea la Cimerwa au cours de la guerre et qui fut un des principaux financiers des miliciens *Interahamwe* de Bugarama. On remarquera dans les tableaux suivants qu'il ne figurait pas parmi les clients de la Cimerwa et qu'il ne s'agit donc pas d'une créance commerciale.

Le partage de la trésorerie de la Cimerwa à la mi-juillet fut certainement une de ses plus importantes opérations. Lorsqu'il apparut que la guerre était définitivement perdue et que les membres du GI se précipitèrent à Cyangugu pour fuir au Zaïre, les responsables de la Cimerwa organisèrent un pillage-démontage intégral de l'usine et tout ce qui était transportable fut emmené à Bukavu. Toutes les stations d'essence de l'usine furent vidées. Le butin le plus important résidait toutefois dans le partage des fonds de l'usine. D'après nos informations, le ministre de tutelle, Justin Mugenzi, l'organisa avec le directeur, Marcel Sebatware (nommé par Joseph Nzirorera et voisin de colline à Mukingo, Ruhengeri) le 13 ou le 14 juillet au siège de l'usine. Pour le ministre du GI et ses collègues, la question de la "survie" financière en exil était cruciale et avait été préparée par bien d'autres opérations financières d'anticipation. Pour la Cimerwa, un des principaux "coffre-fort" national, la caisse en liquide était la plus convoitée – ou ce qu'il en restait - ainsi que les dépôts bancaires, malgré le gel partiel du compte imposé par le directeur chinois avant son départ. Pour les dépôts bancaires, ce furent les cadres de l'entreprise et des clients majeurs qui se partagèrent les fonds, mais comme j'ai pu le vérifier personnellement la plupart de leurs chèques ne furent pas honorés.

Décembre 2001

25.2 La Sorwal et le financement des chefs miliciens

(extrait de André Guichaoua, *Butare, la préfecture rebelle*, TPIR, 2004, chapitre 5)

Butare, pôle national du financement des *Interahamwe*

Ce chapitre déborde largement la stricte sphère politique butaréenne. Il concerne la principale entreprise de la préfecture, la Sorwal, société rwandaise des allumettes, sur laquelle j'ai réalisé des investigations inédites à partir d'avril 2001. Une partie de ces recherches a été exploitée en mai de la même année lors d'une déposition devant la Cour d'assises de Bruxelles où comparaisait Alphonse Higaniro, son directeur général¹¹. L'analyse des documents comptables de la société, des archives et de nombreux témoignages ont éclairé le rôle majeur qu'elle a joué dans le financement national et régional de groupes ou partis politiques liés à la mouvance présidentielle.

Une exploitation plus systématique a été effectuée dans le cadre de ce rapport pour mettre en lumière le contrôle étroit de la sphère politique nationale et régionale par quelques membres du clan présidentiel. Il en ressort à la fois une meilleure compréhension d'un projet politique national cohérent et méthodiquement mis en œuvre, et un éclairage précis des hiérarchies et rôles politiques des principaux protagonistes concernés du niveau national à l'échelle locale.

Au terme de cette analyse couvrant les années 1991-94, la configuration des décideurs apparaît nettement : les leaders butaréens à qui la mouvance présidentielle offrit un destin national furent d'abord les relais et exécutants d'un noyau de personnalités originaires du Nord qui contrôlait les lieux de pouvoir centraux. Cette mise en perspective nationale permet alors de mieux comprendre les compétitions qu'entretenaient les personnalités locales. Compétitions dont l'enjeu, à partir du 6 avril 1994, consista à apparaître sur le terrain comme les plus actives dans la conduite des tueries et l'accomplissement des exactions.

5.1. L'entreprise Sorwal et le financement des activités politiques de la « mouvance présidentielle »

Au cours des années 1990, seules trois fabriques d'allumettes Swedfund/Union Match étaient installées sur le continent africain : l'une au Rwanda (la Sorwal), une autre à Kinshasa (l'entreprise Mazal) et la troisième en Namibie. Chacune disposait donc d'un marché régional potentiel important qui, en cas de bonne gestion, pouvait lui assurer une rentabilité certaine.

L'entreprise de Butare a été créée sur financement de l'État rwandais au début des années 1980. Elle employa alors jusqu'à 600 employés. Afin d'assurer sa modernisation grâce à l'apport de capitaux étrangers, le statut de la Sorwal fut modifié une première fois en 1987 avec la création d'une société par actions à responsabilité limitée (arrêté présidentiel du 23 décembre 1987), puis une seconde fois en 1989. Elle obtint alors le régime des « entreprises décentralisées » qui lui accorda un traitement privilégié¹² en échange d'un investissement initial d'un minimum de 660 millions de FRws et de diverses autres contreparties, notamment en matière de formation du personnel (arrêté ministériel du 14 mars 1989). Le 10 avril 1990, les différents actionnaires constituèrent la société anonyme Sorwal. L'État rwandais et la société rwandaise Tabarwanda se partageaient approximativement la moitié des actions, le

¹¹ Celui-ci a été reconnu coupable et condamné à une peine de 20 ans de prison.

¹² Exonération des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, exonération des impôts sur le bénéfice pendant cinq ans, exonération des redevances foncières pendant huit ans...

reste du capital était réparti, dans l'ordre d'importance, entre la société commerciale rwandaise Rwandex, la Banque rwandaise de développement (BRD), la société belge Unal (assistance technique à la gestion), la fondation suédoise Swedfund (fournisseur des matériels) et deux actionnaires privés (un Suédois et un Français). La partie rwandaise détenait au total 75 % du capital : 27 % pour l'État rwandais, 48 % pour les trois sociétés privées (BRD, Tabarwanda, Rwandex), et les actionnaires étrangers disposaient des 25 % restants.

En décembre 1989, le premier conseil d'administration (CA) de la nouvelle société était composé de :

MM.

Ngirumpatse Mathieu, président à compter du 12 octobre 1989¹³ ;

Brétécher Gérard, de nationalité française, Nederlight-BBV, vice-président ;

Basiaux Jean-Pierre, de nationalité belge, représentant de Tabarwanda ;

Bunani Fabien, fonctionnaire du ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, représentant de l'État rwandais nommé le 2 décembre 1989 ;

Nkezabera Jean-Marie Vianney, représentant de la BRD ;

Ngirabacu Jean-Baptiste, représentant de Rwandex ;

Berhin Pierre, de nationalité française, représentant de Swedfund.

Hormis la forte présence de représentants étrangers qui devaient garantir la relance de la société (ils devaient assurer le suivi des investissements et de la gestion), la composition du CA présentait des caractéristiques habituelles à cette époque. Mathieu Ngirumpatse, juriste, un proche de longue date du président Juvénal Habyarimana, ex-ambassadeur notamment en Allemagne et auprès de l'OUA à Addis-Abeba, venait de connaître une période difficile sur le plan personnel. Cette nomination honorifique et financièrement intéressante marquait un retour en activité.

Mathieu Ngirira (*Hutu, Gisenyi*) fut nommé directeur général de la société le 24 avril 1989. Il s'agissait d'un homme puissant et respecté pour ses compétences techniques. De janvier 1979 à janvier 1984, il fut ministre de l'Économie et du Commerce, poste qu'il quitta pour le portefeuille très recherché de ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat où il resta en fonction jusqu'en avril 1987. Il fut parallèlement député au cours de la première législature et membre du comité central du MRND nommé en 1980. La nomination à un poste « alimentaire » de directeur d'entreprise publique équivalait cependant à une mise à l'écart de l'arène politique décidée personnellement par le président Habyarimana. Sur place à Butare, sa nomination suscita bien évidemment de vives protestations « contre l'importation des gens du Nord ».

Mathieu Ngirira réalisa la modernisation de l'entreprise qui s'équipa de matériels performants et, du fait des gains de productivité, licencia la majorité de ses personnels. En 1991, les effectifs étaient ramenés aux alentours de 150 salariés. En octobre 1991, les pillages qui touchèrent la ville de Kinshasa aboutirent à la mise hors d'état de l'usine Mazal et une carence d'allumettes gagna l'ensemble du territoire zaïrois. Une augmentation importante de la production de la Sorwal était attendue et les ventes devaient suivre.

¹³ Mathieu Ngirumpatse était alors secrétaire général en charge du service des Affaires extérieures à la présidence de la République. En mars 1990, il obtint la direction de la Sonarwa, société nationale d'assurances de Rwanda, un des postes rémunérateurs les plus prisés du pays. Lors de son accession à la tête du CA de la Sorwal, le président sortant était Théodore Mpatwenumugabo (*hutu, Gitarama*), un économiste de formation qui enseigna à l'UNR avant d'être nommé directeur au ministère des Finances, puis secrétaire général du ministère des Transports et des Communications. En 1989, il décrocha un poste à la Banque mondiale à Washington.

C'est dans ce contexte que Mathieu Ngirira fut démis de ses fonctions le 17 février 1992¹⁴ et remplacé par Alphonse Higaniro (*Hutu, Gisenyi, commune Gaseke*) le 13 février 1992.¹⁵ Pour Alphonse Higaniro aussi, l'affectation à Butare succédait à un poste ministériel : il occupa brièvement le poste de ministre des Transports et des Communications de février à décembre 1991 dans le dernier gouvernement du parti unique MRND.¹⁶

Une telle nomination mettait certes fin à une carrière ascendante, mais contrairement à ce que soutint Alphonse Higaniro la raison de ce transfert à un poste « en province » ne fut pas liée à une disgrâce personnelle :

« Après ma fonction ministérielle, je suis contacté par le Président du conseil d'administration de la Sorwal, Ngirumpatse Mathieu, lequel m'a fait passer plusieurs interviews, en présence du conseil. J'ai été finalement engagé en qualité de directeur général de cette société. Il faut que je précise que l'État, bien que minoritaire, était le plus gros actionnaire de la société et que le chef de l'État, en sa qualité de représentant de l'État actionnaire, avait suggéré mon nom pour cette fonction. J'ose croire qu'il s'agissait pour lui d'adoucir ma déconvenue d'autant que jusqu'à celle-ci j'avais connu une carrière ascendante. » (Alphonse Higaniro, déposition d'inculpé, parquet de Bruxelles, dossier 37/95, PV n° 29129 du 27 avril 1995, p. 4).

L'année 1991 avait vu l'avènement du multipartisme et les structures administratives et économiques de l'État ne pouvaient plus être monopolisées ou mises au service exclusif du parti unique. Bien que contrôlant encore l'essentiel de l'appareil d'État, le clan présidentiel et les dirigeants du MRND ne pouvaient exclure l'accession des nouveaux partis d'opposition au pouvoir. Il importait donc de garantir au plus vite la pérennité de ressources substantielles qui permettraient de financer de futures campagnes électorales pour conserver le pouvoir ou y revenir.

Ainsi, dans la deuxième moitié de l'année, alors que d'impressionnantes manifestations faisaient sans cesse reculer les dirigeants du MRND qui tergiversaient, le cercle restreint des proches du président Habyarimana mit en œuvre une retraite ordonnée en redistribuant les postes. Dans la plupart des ministères furent organisés de vastes mouvements de nomination aux postes-clés des directions et établissements publics et parapublics pour y installer des collaborateurs fidèles.

Joseph Nzirorera, ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, exerçant la tutelle sur les principales entreprises du pays joua un rôle décisif pour verrouiller les postes et s'installa dans les fonctions d'un « Premier ministre bis » au titre du MRND. Il constitua ainsi une sorte de gouvernement parallèle dont la finalité était d'assurer le financement politique de la famille du président, du MRND, des organisations *ad hoc* (associations de parents d'élèves, ASBL diverses, ...), puis, lorsqu'elles furent créées à partir de 1992, de la CDR et des milices. L'organisation de ces financements passait par la nomination de gens de confiance à la tête des structures dont « la caisse était pleine ». Toutes les institutions intéressantes furent inventoriées. L'argument central exposé aux barons du régime dont les carrières et les rentes étaient menacées, fut simple : « Comment allez-vous faire vivre vos partis politiques pour organiser les élections législatives et présidentielles ? » Élections considérées alors comme inévitables. Ainsi, de nombreux dignitaires furent mis en réserve du pouvoir et affectés à des

¹⁴ Mathieu Ngirira venait de publier un ouvrage qui connut un certain succès dans les milieux intellectuels rwandais. Ouvrage qui préconisait ouvertement un changement de régime politique et appelait au multipartisme, cf. Dr Mathieu Ngirira, Dr Jean-Bosco Nzitabakuze, *Le Rwanda à la croisée des chemins*, Butare, Imprimerie nationale du Rwanda, juin 1991.

¹⁵ Il fut formellement détaché à la Sorwal le 27 janvier 1992.

¹⁶ Son administration d'origine était le ministère de l'Éducation nationale où il occupait le poste de secrétaire général jusqu'au début de l'année 1990. Il fut ensuite affecté à la CEPGL à Gisenyi où il remplit pendant quelques mois les fonctions de secrétaire exécutif avant d'intégrer le cabinet ministériel.

postes certes moins prestigieux, mais, comme dans le cas présent de la Sorwal, nettement plus rémunérateurs qu'un portefeuille ministériel. Il fallait faire vite car l'éventuelle arrivée de l'opposition au pouvoir ou le partage du pouvoir devaient inévitablement se traduire par une répartition des postes stratégiques ou d'influence.

À la fin de l'année 1991, Juvénal Habyarimana tenta une dernière diversion pour bloquer la pression croissante des partis d'opposition en nommant un Premier ministre originaire du sud, Sylvestre Nsanzimana, à la tête d'un nouveau gouvernement qui bouleversa assez profondément le noyau dur des titulaires habituels. Les figures les plus marquées de la mouvance présidentielle, celles qui passaient comme les plus proches de la présidence, les plus impliquées dans les dossiers politiques délicats ou les affaires de corruption dénoncés par l'opposition, durent quitter le cabinet ministériel. Ce fut notamment le cas de Joseph Nzirorera, un des hommes clés du régime Habyarimana, et d'Alphonse Higaniro, un originaire du terroir présidentiel (OTP) qui avait épousé la fille d'Emmanuel Akingeneye, médecin personnel du président. Alphonse Higaniro était membre du Conseil préfectoral de la préfecture de Gisenyi, et donc du comité préfectoral du MRND, depuis le 21 octobre 1975, date de sa création. Depuis l'avènement du multipartisme, il figurait bien évidemment parmi les personnalités élues du comité préfectoral du MRND rénové à Gisenyi.

La Sorwal était l'une des plus importantes entreprises industrielles du pays avec l'Ocir-Thé et l'Ocir-Café, la Cimerwa (cimenterie) de Cyangugu, la Bralirwa (bière) de Gisenyi,... Au début 1992, elles étaient toutes sous le contrôle direct de la famille présidentielle et de ses alliés. Les équipes dirigeantes étaient composées d'OTP, tous nommés personnellement par le président de la république ou avec son accord.

À titre d'exemple, citons Marcel Sebatware, qui obtint le poste de la Cimerwa à Cyangugu à la fin de l'année 1991. Il était voisin de colline de Joseph Nzirorera, ministre de l'Industrie et de l'Artisanat du 10 juillet 1990 au 31 décembre 1991 qui exerçait la tutelle sur l'entreprise. Celui-ci proposa et soutint avec succès sa candidature. Mentionnons encore, Michel Bagaragaza, directeur de l'Ocir-Thé, nommé en 1988, élément majeur du noyau financier de l'*akazu*¹⁷. Ou enfin, Alphonse Ntilivamunda, directeur général des Ponts et Chaussées et responsable de la gestion du Fonds routier, et marié avec la fille de Juvénal Habyarimana, Marie-Jeanne, en 1989. Il contrôla alors des budgets très importants et des moyens logistiques qui s'avèrent décisifs en matière de mobilisation politique.

Ces entreprises parastatales avaient toujours été fortement sollicitées par le régime pour placer des proches ou enrichir tel ou tel membre de la clientèle présidentielle. Avec le multipartisme et la guerre, la pression fut encore plus forte car la fidélité aux engagements politiques demeurait liée aux faveurs susceptibles d'être offertes par les différents partis. De 1991 à 1992, le nombre des militants déçus ayant rallié les nouveaux partis d'opposition s'était fortement accru et le MRND mit en œuvre toute une panoplie de sanctions envers ceux qui le quittaient dans l'administration, le privé, etc.

Tel fut le parcours de Mathieu Ngirira, prédécesseur d'Alphonse Higaniro à la tête de la Sorwal, qui faisait partie des « mécontents » du régime Habyarimana et qui fut considéré comme un allié de Jean-Berchmans Birara tombé en disgrâce. Bien qu'originaire lui aussi de Gisenyi, il n'était pas un ressortissant de la région du Bushiru mais de celle du Bugoyi, d'où procédaient la plupart des putschistes qui tentèrent en 1980 d'évincer Juvénal Habyarimana. De nombreuses personnalités de Ruhengeri et, d'une manière générale, la plupart des originaires du Bugoyi (Théoneste Lizinde, Stanislas Biseruka, Jean-Berchmans Birara,...) subirent ensuite le contrecoup des soupçons de trahison, fondés ou non, de la part des membres du clan présidentiel.

¹⁷ Son épouse est une cousine directe d'Agathe Kanziga qu'il épousa par arrangement.

Ainsi, Mathieu Ngirira gagna en 1991 les rangs du MDR et se fit élire secrétaire du comité directeur préfectoral du MDR Gisenyi. Ce n'était pourtant pas un militant, mais le simple fait qu'un notable se déclare anti-MRND apparut comme une provocation dans la préfecture du président. De plus, Mathieu Ngirira fut jugé comme un adversaire potentiellement dangereux car il était bien informé des modes de gestion de la famille présidentielle et entretenait des liens personnels avec les représentants des coopérations étrangères. Enfin, en tant que directeur de la Sorwal, il « donnait » à l'opposition la direction de la principale entreprise de la préfecture de Butare, préfecture qui s'imposait avec celle de Gitarama comme un des bastions de l'opposition sudiste. Brutalement évincé, il ne reçut aucune autre affectation jusqu'à la mise en place du gouvernement pluripartite dirigé par Dismas Nsengiyaremye en avril 1992. Ce dernier le rattacha alors à son cabinet comme conseiller chargé des Affaires économiques.

Cette reprise en main de la Sorwal correspondait parallèlement à la montée en puissance du président du conseil d'administration, Mathieu Ngirumpatse. Nommé ministre de la Justice dans l'éphémère gouvernement de Sylvestre Nsanzimana, il apparut comme un homme nouveau qui échappait au discrédit des hiérarques du régime. Ensuite, sa gestion habile de dossiers judiciaires délicats¹⁸ le mit en avant et en fit le candidat idéal du président pour incarner le renouveau du MRND. Originaire de Kigali, il souhaitait se dissocier des gens du Nord et se bâtir une stature nationale dégagée du handicap régionaliste.

Certes, le président du CA de la Sorwal n'était pas un administrateur et il ne votait pas les décisions, tout comme le directeur général qui faisait fonction de secrétaire de séance. Cependant compte tenu du poids politique personnel de Mathieu Ngirumpatse, il ne pouvait être considéré comme un simple figurant. La distribution de ces postes très recherchés faisait l'objet de savants calculs au sein du clan présidentiel et aucun actionnaire n'aurait osé affronter ou contredire un représentant aussi éminent et proche du président de la république.

Les autres représentants rwandais au sein du CA agissaient pour le compte de trois sociétés commerciales de droit privé (Rwandex, Tabarwanda et la BRD) qui étaient elles-mêmes des sociétés hébergeant les puissants du régime. La BRD était directement supervisée par des cadres placés par l'*akazu*¹⁹. On n'imagine pas non plus l'administrateur délégué de Tabarwanda, de nationalité belge, qui représentait généralement par procuration les sociétés Unal et Swedfund, ainsi que les deux actionnaires étrangers, s'immiscer dans des dossiers proprement rwandais.

Deux représentants étaient néanmoins connus comme appartenant à l'opposition. Jean-Marie Vianney Nkezabera (*Hutu, Butare, commune Kigembe*), représentant de la BRD, se fit connaître comme membre du PSD, tout en se déclarant aussi très proche du MDR. Son départ du CA coïncida avec celui de Mathieu Ngirira. Le représentant de la BRD qui lui succéda, Jean-Pierre Murenzi (*PL, Tutsi*), directeur du pôle sud de la BRD de Butare, fut nommé

¹⁸ Le régime était alors empêtré dans l'affaire des « complices du FPR » arrêtés à partir du 4 octobre 1990 dont l'emprisonnement et les jugements avaient suscité de violentes réactions nationales et internationales.

¹⁹ On notera que la Banque rwandaise de développement était dirigée par Augustin Maharangari (*tutsi, Butare, commune Mugusa*) qui bénéficiait d'un soutien total de la présidence. Augustin Maharangari appartenait au groupe des Tutsi, grands commis de l'État, qui travaillait sans état d'âme avec le régime MRND. Lors du déclenchement de la guerre en octobre 1990, il participa à la rédaction d'une déclaration d'intellectuels rwandais condamnant l'attaque du FPR et fut membre de la mission officielle chargée d'expliquer à la communauté internationale la situation politique du pays. Il prit alors en quelque sorte la relève de Jean-Marie Vianney Mbaguta (*Tutsi, Butare, Miniplan*), emprisonné, et fut un des rédacteurs principaux de la révision des statuts du MRND. Au cours du multipartisme, comme la plupart des personnalités originaires de Butare, il rejoignit les rangs du PSD. Il fut assassiné au cours du génocide. Notons cependant que l'essentiel des fonds bancaires de la Sorwal était géré par la Banque de Kigali et non par la BRD : « La BRD ne détenait pas la réalité des mouvements de fonds et c'est la Banque de Kigali qui jouait le rôle essentiel. » (déclaration A. Higaniro, Cour d'assises, Bruxelles, le 21 mai 2001).

comme représentant résidant à Butare. De même, Jean-Berchmans Birara, haut dignitaire du régime, avait la réputation d'être un homme indépendant, qui n'hésita pas à dénoncer les pratiques prédatrices des proches de la présidence. Mais dans les deux cas, ces représentants n'étaient que les porte-parole de leurs établissements actionnaires, établissements eux-mêmes sous contrôle du même groupe. Jean-Berchmans Birara préféra se faire représenter et ne siégea qu'une fois personnellement (le 24 mars 1993). D'une manière générale, selon les propos d'un représentant au CA, « les membres du CA ont préféré se taire. Le pouvoir se trouvait dans les mains de Mathieu Ngirumpatse et de son secrétaire du CA, Alphonse Higaniro. Jean-Berchmans Birara n'osait rien dire, il n'est venu qu'une fois. »

La composition du conseil d'administration en fonction en janvier 1994 ne modifiait pas cette analyse : Fabien Bunani, le représentant de l'État rwandais, avait rejoint le ministère de l'Intérieur et occupait un poste à la préfecture de Kigali sous les ordres du colonel Tharcisse Renzaho ; Silas Mucumankiko, originaire de Gikongoro, patron de Tabarwanda, était un allié fidèle de l'*akazu*²⁰, Gaspard Tegibanze (Gikongoro), le commissaire aux comptes, était ordonnateur trésorier du Rwanda et fut recruté comme « technicien ». Le dernier conseil d'administration d'avant-guerre se tint en mars 1994.

Une reprise en main similaire s'effectua au niveau du personnel de l'entreprise. Les cadres techniques et administratifs appuyèrent sans réserve la nouvelle direction. Parmi les cadres dirigeants figuraient :

Dusabe Martin (*MRND, Hutu, Gisenyi, commune Mutura*), directeur technique, recruté le 1^{er} janvier 1990. Comme M. Ngirira et A. Higaniro, il était originaire de Gisenyi. Son père était le fameux major Mathias Munyarukiko, ex-policier tortionnaire, responsable du Bureau central de criminalistique, qui fut impliqué dans l'élimination des ministres de la première République originaires de Gitarama après le coup d'État de Juvénal Habyarimana en juillet 1973. Martin Dusabe, le plus ancien des cadres de la Sorwal, était l'homme de confiance d'Alphonse Higaniro et assurait l'intérim en son absence ;

Sebalinda Jean-Baptiste (*MDR, Hutu, Butare, commune Kibayi*), directeur administratif et financier, recruté le 9 septembre 1992. Ancien économiste/gestionnaire de l'UNR, puis directeur des Industries au ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat quand Mathieu Ngirira détenait ce portefeuille entre 1984 et 1987, il accéda ensuite à un poste de directeur au ministère du Commerce. Il fut parallèlement nommé membre du conseil d'administration de l'IRST le 1^{er} mars 1991 en remplacement d'Augustin Ngirabatware (*MRND, Hutu, Gisenyi*), nommé ministre du Plan. Il fut embauché par Alphonse Higaniro pour s'assurer les bonnes grâces des gens de Butare très allergiques à la présence des gens du Nord dans les projets et autres structures de développement de leur préfecture. Jean-Baptiste Sebalinda devint membre du MDR. Il se proclamait proche d'Agathe Uwilingiyimana plus que de Jean Kambanda. Lui et Alphonse Higaniro formèrent sur le plan professionnel un duo solidaire (obligé) pour présenter des comptes acceptables aux actionnaires, se partager des sur-rémunérations et avantages divers. Pendant la guerre, il devint un activiste du MDR *Power*. Il fut un des quatre gestionnaires du compte bancaire

²⁰ Silas Mucumankiko était un économiste formé en Belgique dans le même établissement que de nombreuses personnalités ayant rejoint les rangs de l'opposition (comme Marc Rugenera, Emmanuel Bahigiki, Emmanuel Gapyisi, Vincent Ruhamanya, ...). Il était marié à une femme tutsi. Depuis le milieu des années 1980, il s'était lié avec Charles Nzabagerageza, cousin du président Juvénal Habyarimana. Ce dernier fut successivement directeur au ministère de l'Agriculture, préfet de Ruhengeri (1989-1992) et directeur de cabinet d'André Ntagerura, ministre des Transports et des Communications (1992-1994). Au cours de la guerre en 1994, Silas Mucumankiko participa activement avec le lieutenant-colonel Aloys Simba, officier retraité responsable de l'autodéfense civile pour les préfectures de Gikongoro et Butare, à l'organisation des attaques menées à partir de Gikongoro avec les miliciens *Interahamwe* dans les communes de Butare qui résistaient à la politique des nouvelles autorités.

de l'autodéfense civile ouvert à la Banque de Kigali le 15 juin 1994. Avec les autres fondateurs de pouvoir, Faustin Rutayisire, sous-préfet, Jean-Berchmans Nshimyumuremyi, vice-recteur de l'UNR et Venant Gakwaya, secrétaire de la Chambre de commerce de Butare, et notamment les deux premiers d'entre eux, ils s'illustrèrent comme des partisans actifs des massacres à Butare ;

Kamavu Jean-Paul (*MRND, Hutu, Kigali rural*), délégué commercial, recruté le 9 septembre 1992²¹. En tant que prospecteur commercial, il occupait une position stratégique au sein de l'entreprise pour proposer des clients ou les évincer. On notera cependant que dans tous les domaines de décision, aucune suite ne pouvait être donnée à un dossier sans l'aval explicite d'Alphonse Higaniro. Ainsi, celui-ci imposait que tous les documents à signer lui soit transmis rédigés à la main. Ils n'étaient ensuite tapés par le secrétariat et signés qu'après avoir reçu un avis favorable mentionné personnellement sur le document par le directeur général ;

Nsabimana Pierre (*MRND, Hutu, Butare, commune Ntyazo*), chef comptable, recruté le 9 septembre 1992. Son recrutement a été recommandé par Jean-Baptiste Sebalinda. Aucun témoin ne le décrit comme impliqué dans les massacres.

La prise de contrôle de l'entreprise s'effectua de manière systématique : de la mi-1992 à la fin 1993, 50 salariés furent recrutés, promus ou changés d'affectation sur un total de 120. Parmi eux figuraient notamment :

Cyiza Jean-Léonard (*MRND/CDR, Hutu, Ruhengeri, résidant commune Ngoma, secteur Rango*), dactylographe, qui fut très engagé dans les massacres ;

Muhutu Ladislav (*MRND/CDR, Hutu, Butare, commune Ngoma*), ex-FAR, recruté le 7 décembre 1993, garde du corps d'Alphonse Higaniro ;

Ndaziliwe Nicolas (*CDR, Hutu, Ruhengeri, dom. Byumba*), déjà en fonction en 1993 ;

Nkuyubwatsi Innocent (*MRND, Hutu, Ruhengeri*), contrôle qualité, recruté le 1^{er} septembre 1993. Précédemment élève de l'ESO, il fut réformé suite à un accident et le capitaine Ildephonse Nizeyimana, auquel il était apparenté, le fit embaucher à la Sorwal. Il s'illustra alors comme milicien *Interahamwe* ;

Misago Boniface (*MRND, Hutu, Butare*), chauffeur recruté par la Sorwal²².

Alphonse Higaniro fut officiellement nommé pour remédier à la mauvaise gestion présumée de Mathieu Ngirira. Plus explicitement, il s'agissait aussi de le discréditer. L'argumentaire fut trouvé dans la tenue du compte des « clients douteux ». En effet, au 31 décembre 1991, la société se trouvait à la tête de plus de 85 millions de FRws d'impayés. 36 millions étaient imputables à un seul commerçant de Kibungo, Sadallah Basomingera ; 20 à Édouard Bandetse, un nouveau partenaire recruté à Cyangugu pour « inonder le marché zaïrois à partir de Bukavu » ; la plus grosse partie des autres créances était le fait de commerçants du quartier Matheus à Kigali. Ces commerçants avaient la particularité d'être tous originaires de Gitarama et proches du MDR. Des pressions vigoureuses furent donc engagées pour recouvrer les arriérés et si Sadallah Basomingera s'acquitta immédiatement de sa dette, les autres tergiversèrent et le CA approuva l'ouverture de poursuites judiciaires.

De fait, tout laisse penser que la Sorwal, sous la direction de Mathieu Ngirira, accorda un statut de commerçants privilégiés à des clients auxquels de grandes quantités d'allumettes étaient livrées en échange de chèques qui n'étaient pas encaissés dans l'immédiat et/ou qui

²¹ Sans que ce dernier n'entretint de relations particulières avec lui, il était connu à Butare comme l'oncle de Faustin Munyaseza, alors ministre de l'Intérieur.

²² Il fut l'objet d'une instruction judiciaire suite à un vol de 200 cartons d'allumettes organisé, d'après le parquet de Butare, en liaison avec Jean-Paul Kamavu, délégué commercial, et le client Vincent Murekezi.

restaient sans provision. La connotation politique de ce soutien pouvait apparaître manifeste en cette année de début du multipartisme, même si la pratique des « ventes à crédit » était en soi banale et commune à la plupart des établissements industriels et de services tout au long de la seconde république.

5.2. Du système clientéliste à la prédation partisane

Pour autant, tout en entretenant une série de procédures judiciaires contre Mathieu Ngirira²³ et ses « clients » avérés ou présumés accusés de détournement de fonds, il revint à Alphonse Higaniro de transformer ce mode de gestion permissif en système organisé de financement des partis et des milices de la mouvance présidentielle.

Dans la division du travail qui s'instaura alors entre les sociétés contrôlées par les dignitaires du régime, la Sorwal fut notamment chargée du financement des milices *Interahamwe*.

Les *Interahamwe*, mouvement des jeunesses du MRND, avait été créé en 1991 par Désiré Murenzi (*MRND, hutu, Kigali*), ex-directeur des impôts devenu directeur général de la société Pétrorwanda et membre du comité national du MRND. Le groupe initial des responsables était constitué de Désiré Murenzi, de Robert Kajuga et d'Éric Karekezi²⁴. Les premiers membres étaient des footballeurs d'une équipe animée par Robert Kajuga. Il s'agissait à l'époque de créer des groupes militants de base sur le modèle des mouvements associatifs et composés de Hutu et de Tutsi. Le succès fut immédiat et de nombreux jeunes gagnèrent les rangs de la jeunesse du MRND. Mais, du fait même du succès de sa formule, Désiré Murenzi perdit rapidement le contrôle de la structure qu'il avait mise en place au profit des cadres du MRND qui voulaient en faire explicitement une des relais au service des dirigeants du parti : Séraphin Rwamakumba, Joseph Nzirorera, Protais Zigiranyirazo. Avec la démission du promoteur, les financements de Pétrorwanda disparurent et il fallut faire appel à d'autres mécènes et bailleurs.

Des opérations de crédit via la Banque de Kigali, la Banque rwandaise de développement et surtout la Bacar avaient déjà été effectuées au profit de militants du MDR comme Georges Rutaganda et Phénéas Ruhumuliza, afin de les attirer au MRND pour y encadrer la nouvelle milice. Le ralliement de ces deux hommes forts du MDR de Gitarama, était considéré comme particulièrement important dans une préfecture où le MRND était historiquement marginalisé. Georges Rutaganda était alors fonctionnaire au ministère de l'Agriculture et Phénéas Ruhumuliza faisait fonction de tenancier de bar. Le premier était issu d'une famille puissante et bénéficiait d'un réseau de relations étoffé. Son père, Esdras Mpamo (*hutu, Gitarama, commune Masango*), était un personnage important de la première République qui occupa de nombreux postes de préfet (Kibuye, Cyangugu, Butare) avant d'être nommé ambassadeur en Allemagne²⁵. Il fut ensuite nommé bourgmestre de la commune Masango de juillet 1974 jusqu'à sa mise à la retraite à la fin de l'année 1992. Il continua néanmoins sa carrière politique et devint un des éléments centraux du MRND à Gitarama. Élu à la fin 1991 en tête des candidats présentés par le MRND rénové au conseil préfectoral, il intégra le bureau préfectoral comme vice-président et accéda ainsi, comme membre de droit au comité national du parti²⁶. À la fin 1993, c'est lui qui devait représenter le MRND comme député de

²³ Mathieu Ngirira était devenu une cible facile. Il décéda de maladie à Gisenyi en juin 1994.

²⁴ Tutsi de Kigali. Beau-frère de Bonaventure Habimana (*hutu, Kigali rural*), secrétaire général du MRND.

²⁵ Il n'avait pourtant effectué qu'une scolarité de trois années d'enseignement secondaire.

²⁶ Callixte Nzabonimana, ministre MRND, fut, selon le nombre de voix, le second membre élu par les adhérents au comité préfectoral. Lors de l'élection du bureau du comité préfectoral, l'ordre fut inversé afin que le ministre

Gitarama dans l'Assemblée nationale de transition. Le second, Phénéas Ruhumuliza (*hutu, Gitarama, commune Murama, Ruhango*), ancien policier, était beaucoup moins connu.

Georges Rutaganda et Phénéas Ruhumuliza connaissaient des difficultés financières permanentes. Leurs ambitions et trains de vie n'étaient pas compatibles avec les revenus tirés de leurs activités. En 1991, le fonctionnaire Georges Rutaganda s'essayait aux affaires et le bar de sa femme à Nyamirambo tenu par Phénéas Ruhumuliza était en quasi faillite. Le multipartisme apparut à l'un et à l'autre comme l'occasion inespérée de monnayer leurs services au plus offrant. Étant tous les deux bien ancrés à Gitarama sur le plan de la notoriété, ils adhèrent dans un premier temps au MDR. Ils se firent rapidement remarquer comme des recruteurs efficaces de militants à Gitarama et à Kigali. Ils ne restèrent toutefois que quelques mois au MDR. Ils le perçurent très vite comme un petit parti incapable de leur « donner à manger »²⁷. Leur ralliement au MRND fut en fait la conséquence de négociations directes entre le président Habyarimana et Esdras Mpamo. Ce dernier participait comme la plupart des personnalités des préfectures du sud aux diverses réunions informelles qui devaient donner naissance au(x) nouveau(x) parti(s) politique(s) de l'opposition au MRND dans le cadre du multipartisme. Il fut alors personnellement sollicité par le président qui consultait activement à partir de son hôtel-restaurant « *Rebero Horizon* », installé sur la colline Rebero à proximité de Kigali. Ce dernier craignait que la préfecture de Gitarama ne lui échappe totalement. Le débauchage d'Esdras Mpamo fut, entre autres marchandages, monnayé en échange de la prise en charge financière de son fils, Georges Rutaganda, et de Phénéas Ruhumuliza. Tous les deux démissionnèrent du MDR et intégrèrent le MRND qui leur proposa des crédits bancaires à la Banque de Kigali et, surtout, à la Bacar²⁸. Ces crédits servirent dans un premier temps à remettre leurs affaires à flot, mais ne pouvaient constituer une formule durable de soutien financier. C'est Mathieu Ngirumpatse qui trouva la formule la plus efficace avec Alphonse Higaniro grâce à des crédits de montants élevés et renouvelables par l'intermédiaire de la Sorwal²⁹.

En effet, l'entreprise leur confia des lots importants d'allumettes à très bas prix qui étaient revendus immédiatement et à perte à des semi-grossistes. Ces lots n'étaient pas réglés ou étaient payés avec des chèques non remplis - et presque toujours sans provision - conservés dans la comptabilité de la Sorwal. L'argent ainsi gagné servait à démarrer des opérations lucratives personnelles et/ou politiques. La formule était particulièrement rentable car la

devienne président du bureau et donc membre de droit du bureau politique national. La préfecture de Gitarama fut donc représentée par des porte-parole sûrs.

²⁷ Phénéas Ruhumuliza ne serait resté que deux mois au MDR.

²⁸ Cette pratique était en soi courante. Les crédits bancaires et les bourses d'étudiants à l'étranger furent tout au long de la seconde République deux outils utilisés par les dirigeants pour conforter leur clientèle politique, notamment au profit des originaires du nord. Pasteur Musabe (*MRND, hutu, Gisenyi, commune Karago*), petit frère de Théoneste Bagosora, était le directeur général de la Banque africaine continentale.

²⁹ « Alors lui, avec son ami Phénéas, ils étaient forts dans le MDR. C'est eux qui étaient chargés du recrutement. Comme ils étaient forts, le MRND chercha tous les moyens pour les récupérer. Alors, comment il faisait ? Le MRND leur proposa des crédits au niveau bancaire, comme ils faisaient des affaires, et ça n'allait pas, Phénéas me disant avant, « Vraiment ce parti c'est un petit parti, je croyais qu'on allait décrocher quelques parastataux ou banques pour avoir accès aux crédits, maintenant je vais quitter, mais moyennant quelque chose ». Ils ont eu, au niveau Banque de Kigali, qui était dirigée par Bizimana Cyrille, comité central du MRND [le nom (Bizimungu) et l'attribution sont inexacts (il n'était pas membre du CC du MRND), AG]. Alors ils ont eu facilement des crédits au niveau de la Banque de Kigali. Et après avoir eu des crédits, ils ont eu des crédits au niveau de l'usine d'allumettes de Higaniro Alphonse, H-I-G-A-N-I-R-O, Alphonse, qui était directeur de l'usine d'allumettes, qui leur accordait des prêts, à long terme, il donnait même, ils sont arrivés même à avoir des prêts à neuf millions des allumettes et des exclusivités. » (témoignage, témoin protégé, trésorier des jeunes *Interahamwe*)

Sorwal s'était vue accorder le monopole de la distribution à l'échelon national et n'avait pas de concurrent ni au Kivu, ni au Burundi³⁰.

Dès l'obtention des prêts de la Banque de Kigali, Georges Rutaganda se fit mettre en disponibilité de la fonction publique pour convenances personnelles (AM du 6 août 1991). Grâce à ces gains rapides, les deux associés purent se lancer dans l'import-export (bières et alcools, principalement³¹). Georges Rutaganda, sur les traces de son père, devint un homme d'affaires prospère et évolua rapidement au sein du MRND. La double nomination de Phénéas Ruhumuliza et de Georges Rutaganda comme premier et deuxième vice-présidents des jeunesses *Interahamwe* lors de la mise en place formelle d'un bureau en novembre 1992 consacrait l'important investissement réalisé par les dignitaires nationaux du MRND notamment grâce à la Sorwal. Parmi les clients bénéficiaires directs des « ventes à crédit », les dirigeants des *Interahamwe* se voyaient accorder *de facto* l'exclusivité des ventes :

« Alphonse Higaniro était directement impliqué dans l'organisation de la milice et agissait d'une façon active. En qualité de directeur de l'usine, il avait pour mission d'aider les *Interahamwe* à s'autofinancer pour qu'ils aient une vie meilleure par rapport aux autres groupes sociaux. La plupart des *Interahamwe* étaient sans emploi. Pour subsister, tous les directeurs des Offices étatiques avaient mission d'aider les *Interahamwe* à bénéficier d'avantages par rapport aux autres surtout en leur octroyant des crédits sans garantie. C'est dans ce cadre que Higaniro distribuait des crédits aux *Interahamwe* en leur accordant le monopole de la vente des allumettes au prix de l'usine contre un chèque en blanc pour la comptabilité. Après avoir reçu ce crédit, ils allaient sur le marché vendre ces cartons à un prix très bas pour les écouler très vite. Ils bénéficiaient ainsi de liquidités pour promouvoir ou développer d'autres activités lucratives sans s'inquiéter du crédit ou de la trésorerie. Les personnes qui ont reçu ce genre de crédit sont surtout les membres influents des *Interahamwe* : Georges Rutaganda, Robert Kajuga, Phénéas Ruhumuliza, ... C'est le système utilisé par le MRND pour consolider le groupe *Interahamwe* en leur octroyant des facilités, puisqu'il était difficile de leur donner des salaires ou des crédits bancaires sans garantie. Seuls les *Interahamwe* recevaient ce genre de crédit qui était organisé au plus haut niveau. Même le Président de la république était au courant. » « La Sorwal, comme d'autres sociétés n'engageait que les *Interahamwe*. Ces derniers faisaient des entraînements militaires dans les enceintes de la Sorwal. Le directeur de la Sorwal a facilité les *Interahamwe* à ouvrir des magasins en leur octroyant des crédits. (...) Pour avoir ce crédit, on devait présenter une lettre de recommandation de M. Kajuga Robert, président des *Interahamwe* ou de Georges Rutaganda qui était premier vice-président ou de Phénéas Ruhumuliza qui était deuxième vice-président (la hiérarchie entre les deux hommes au sein du bureau des *Interahamwe* était en fait inversée, note AG) »³²

Outre la filière des *Interahamwe*, la Sorwal se prêtait à d'autres opérations encore plus rémunératrices avec des grossistes transitaires qui travaillaient avec le Burundi et le Zaïre. Les cargaisons étaient livrées dès Butare sans licence d'exportation et payées directement en dollars. Lorsque les sommes réintégraient la comptabilité de la Sorwal, cela se faisait en francs rwandais et les marges de change étaient confortables pour les opérateurs privés et leurs acolytes au sein de la Sorwal. De 1992 à 1994, le cours du franc rwandais sur le marché parallèle fut très déprimé du fait de la guerre (jusqu'à moins 15 à 25 % par rapport au taux

³⁰ Ce système fut d'une efficacité redoutable, car il dissuadait toutes relations commerciales avec des commerçants normaux et aboutissait à des positions de monopole des *Interahamwe* qui inondaient le marché sans respecter les zones de distribution négociées avec les représentants officiels de la Sorwal.

³¹ Au même titre que les carburants et quelques autres produits vitaux, ces filières, extrêmement lucratives, étaient étroitement contrôlées et pressurées par la nomenklatura du régime.

³² Extrait du témoignage d'Édouard Kayihura, premier substitut du procureur, responsable de la Chambre spécialisée pour les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité à Kigali (jusqu'en juillet 2000) transmis au président de la Cour d'Assises de Bruxelles, juin 2001.

officiel selon les périodes) et il était possible de gagner plusieurs millions en quelques heures. L'avantage de la Sorwal par rapport à d'autres grandes entreprises nationales comme la Cimerwa et l'Ocir-Thé résidait dans la possibilité de négocier les marchandises sur place et de les revendre aussitôt au détail sans passer par des filières structurées.

L'analyse des comptes clients de l'année 1992 montre clairement l'évolution de la clientèle de la Sorwal et sa spécialisation. En quelques mois, les ex-clients proches du MDR avaient été évincés et ne représentaient plus que quelque 4 millions de créances non recouvrées, alors que les commerçants et hommes d'affaires du MRND et de son mouvement de jeunesse *Interahamwe* bénéficiaient de créances pour un montant d'environ 40 millions sur un total enregistré de 47 millions.

Phénéas Ruhumuliza, et son épouse, Marie Bamurange, connue dans les milieux politiques sous l'appellation « Mary »³³, mirent en place plusieurs sociétés-écrans (Hardware Center, Sogedi³⁴) et firent une entrée en force parmi les clients privilégiés en octobre 1992. La société Aprocom, créée par Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, plus connu sous le surnom de *Zuzu*, un autre responsable du comité parallèle des *Interahamwe*, fit lui aussi partie du système.

Deux autres percées « commerciales » méritaient encore d'être soulignées. Il s'agissait premièrement d'Édouard Bandetse (*MRND, Hutu, Cyangugu, commune Nyakabuye*), commerçant de Kamembe à Cyangugu, sollicité initialement par Mathieu Ngirira pour couvrir le marché zaïrois. Il appartenait au groupe restreint des hommes qui, avec l'ouverture du multipartisme, accompagna l'ascension d'André Ntagerura, ministre MRND, consacré par la présidence comme le nouveau patron politique de la préfecture de Cyangugu. Lors du renouvellement des instances du MRND rénové à la fin 1991, Édouard Bandetse devint trésorier du comité préfectoral du MRND à Cyangugu et intégra le comité national du MRND mis en place lors du congrès d'avril 1992. Comme de nombreux hommes d'affaires de sa préfecture, il entretenait personnellement des groupes d'*Interahamwe* qui furent très actifs entre avril et juillet 1994. Sa fiche client à la Sorwal est particulièrement instructive sur le comportement de ces commerçants politiques promus par le MRND. Au cours de l'ensemble de l'année 1991, il prit livraison de cartons d'allumettes pour un montant total de 26 millions de FRws, puis, pour les seuls deux premiers mois de l'année 1992 correspondant à sa prise de fonction comme trésorier du MRND Cyangugu, il commanda des lots pour un montant équivalent ! Ces lots furent aussitôt revendus au Zaïre et bien évidemment, tout comme pour ceux de 1991, il n'envisageait pas de les payer. Toutefois, compte tenu de l'ampleur et du rythme de ses achats, la direction de la Sorwal, une fois n'est pas coutume, cessa ses livraisons puis engagea des recours. Cet exemple illustre clairement les modalités du financement politique qui bénéficie à des individus censés ensuite prendre en charge personnellement des militants et des frais de « fonctionnement ». Il apparaît alors bien difficile de dissocier ce qui relève de la sécurisation de ses propres intérêts de ceux du parti que le client représente. Nous retrouvons là l'illustration claire des mécanismes du système clientéliste caractéristique de la seconde république. Notons encore Vincent Murekezi, originaire de Byumba, commune Tumba, commerçant semi-grossiste de Butare, membre du PSD et parallèlement bailleur de fonds du MRND, qui couvrait notamment le marché burundais.

³³ Tutsi Bagogwe, originaire de Gisenyi Ville. La plupart des membres de sa famille furent assassinés pendant le génocide.

³⁴ La Sogedi fut un temps hébergée dans l'immeuble d'Aloys Simba, lieutenant-colonel recyclé dans l'appareil du MRND en 1992 à la demande personnelle du président Juvénal Habyarimana. Devenu président du comité préfectoral pour la préfecture de Gikongoro, il intégra comme membre de droit le comité national et le bureau politique du parti MRND. En avril 1994, cet officier retraité fut nommé responsable de l'autodéfense civile pour les préfectures de Gikongoro et Butare.

Après la clôture de l'exercice de l'année 1992, la Sorwal entama des procédures judiciaires pour le recouvrement des créances datant de 1991. Quatre clients furent visés : François Habineza, Vianney Kimenyi, Léon Munyampundu et Fidèle Utazirubanda. À eux quatre pourtant, ils ne représentaient qu'un montant de créances de 2,7 millions de francs rwandais à comparer à un total de créances impayées dépassant 47 millions. Le premier, par exemple, n'était redevable que de 300 000 FRw. ! Mais les quatre étaient des commerçants membres du MDR et proches de l'ancienne direction de la Sorwal. Signalons que l'avocat-conseil de la Sorwal était Édouard Karemera, secrétaire national du MRND à la tête du comité national installé en juillet 1991 et chargé de la mise en place des nouvelles instances du MRND rénové ! Son successeur au poste de secrétaire national du MRND, élu lors du congrès national d'avril 1992, fut ... Mathieu Ngirumpatse, président du CA de la Sorwal.

A *contrario*, les nouveaux clients « amis » bénéficiaient d'un traitement privilégié : Édouard Bandetse, redevable de 6,5 millions, devenu au début de l'année 1992, trésorier du MRND de Cyanguu, avait déposé un chèque qui devait être encaissé à la fin mars de l'année suivante. Jackson Zilimwabagabo, recruté du fait de sa proximité de la frontière ougandaise,³⁵ dont les biens auraient été détruits par le FPR à Byumba faisait l'objet de la part de la Sorwal d'une « recherche pour accord ». Protais Munyandinda, originaire de Gisenyi, bénéficiait lui aussi d'un délai du fait d'un « court-circuit dans son magasin ». Enfin, Marie Bamurange, Vincent Murekezi et la Sogedi... promettaient de payer leurs dettes en janvier 1993, mais il n'était pas indiqué si les chèques étaient encaissables et pouvaient être honorés par les banques.

Ainsi, malgré une politique présumée de rigueur, c'est paradoxalement au cours de l'année 1993 que l'on assista à une dérive financière majeure des comptes de la Sorwal. Le montant des créances douteuses fit plus que doubler et atteignit 103 millions dont 60 millions pour le seul financement des clients *Interahamwe* et de la CDR. La démarche avait alors changé, il ne s'agissait plus uniquement de renflouer les caisses personnelles de politiciens mercenaires et de financer les « rafraîchissements » des miliciens que certains d'entre eux entretenaient. Désormais nantis, les dirigeants des *Interahamwe* servaient de point d'appui à une démarche « industrielle » de transfert de fonds qui se chiffraient par dizaines de millions. Les montants en question démontrent qu'il s'agit alors de financements d'envergure nationale. Organiser un meeting à Kigali Ville pouvait coûter entre 3 et 5 millions de FRw. Avec plusieurs dizaines de millions de francs rwandais, c'est toute une structure militante nationale qui pouvait assurer son fonctionnement, ses entraînements, les rémunérations de ses membres, sa logistique et ses achats d'équipements.³⁶

Financements de leaders CDR, Interahamwe, MRND

(situation en juin 1994)

Bandetse Édouard, commerçant	2 669 426
Murekezi Vincent, commerçant	15 911 000
Kajuga Robert	2 248 000

³⁵ Il s'agissait d'un proche de Casimir Bizimungu (*MRND, hutu, Ruhengeri*), ministre sans interruption de 1987 à 1994 alternant entre le portefeuille de la Santé et celui des Affaires étrangères. Membre du gouvernement intérimaire d'avril à juillet 1994.

³⁶ Signalons qu'en dehors de tout cadre institutionnel de financement des partis, il est fort probable, voire nécessaire, que les partis PSD, MDR et PL qui organisèrent plusieurs grands meetings militants à Kigali Ville procédèrent de manière analogue en sollicitant les ressources des ministères et organismes que leurs membres contrôlèrent. Il apparaît donc légitime de penser que le Rwanda a subi un pillage systématique et massif de la part de tous les partis participant au gouvernement. Pratique qui explique vraisemblablement une bonne part des guerres de positionnement internes au sein de l'appareil d'État, des défaillances de l'opposition intérieure, les désillusions des militants et des populations et, au terme, la faillite de l'expérience démocratique.

Rutaganda Georges	4 273 000
Sogedi (Phénéas Ruhumuliza)	10 019 950
Aprocom (Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, dit <i>Zuzu</i>)	8 953 300
Hardware Center (Phénéas Ruhumuliza)	27 338 980
Nyirawumwami Hyacinthe (épouse de François Musoni)	1 136 500
Total des créances	72 550 156
Pourcentage des créances totales	76,1

Cette première approche à partir des impayés et des « créances douteuses » ne donne cependant qu'une vision partielle des mouvements de fonds sur longues périodes. Des sommes beaucoup plus importantes que les impayés relevés en fin d'exercice comptable étaient en jeu tout au long de l'année au cours de laquelle la circulation des marchandises et des chèques pouvait générer des facilités de trésorerie extrêmement importantes et profitables. En effet, en l'absence de système de prêts bancaires souples au Rwanda, la pratique des prêts relais à des particuliers ou des entreprises pour de courtes durées se faisait généralement entre particuliers à des taux spéculatifs fort rémunérateurs pour ceux qui disposaient de capitaux disponibles. L'étude des fiches clients complète notre analyse.

À titre d'exemple, au cours de l'année 1993, la première année pleine du nouveau directeur général, le montant des ventes confiées aux responsables *Interahamwe* et au trésorier de la CDR, Vincent Murekezi, représentait les 313 millions de la production totale de l'entreprise dont 63 % pour les premiers (196 millions³⁷) et 37 % pour le second (117 millions). Il est tout à fait remarquable de constater que, si l'on reprend les propos d'Alphonse Higaniro devant la Cour d'assises à Bruxelles, l'analogie fut donc totale entre le strict « critère des meilleurs partenaires commerciaux » appliqué par les gestionnaires de la Sorwal et... l'appartenance des clients au MRND/CDR !

Mathieu Ngirumpatse, secrétaire national du MRND d'avril 1992 à juillet 1993, puis président du MRND à compter de cette date, joua un rôle décisif dans la mise en place de ce système de prédation au détriment de la Sorwal et au profit du MRND national. Sa présence à la tête du MRND (et des *Interahamwe*) et à la présidence de la Sorwal verrouillait les deux extrémités de la chaîne. Rappelons que la milice *Interahamwe* du MRND, sans statut autonome, était dirigée par un comité national (officiel) qui travaillait sous les ordres du comité exécutif du MRND, c'est-à-dire de Mathieu Ngirumpatse et de Joseph Nzirorera (*Hutu, Ruhengeri*), qui devint secrétaire national en juillet 1993. Jerry Robert Kajuga (*MRND, Tutsi, de mère hutu, Kibungo*), le président des jeunes *Interahamwe*, « client » émergeant au budget de la Sorwal, était par ailleurs un ami intime de Mathieu Ngirumpatse. C'est lui qui conduisait souvent son véhicule Mercedes personnel, qui le déplaçait lors de ses réunions et les deux faisaient des affaires communes. En outre, les liens directs de Mathieu Ngirumpatse avec les miliciens étaient nombreux. Ainsi, il embauchait des *Interahamwe* dans son restaurant l'*Eden Garden* de Kigali. Parmi ses salariés figurait notamment Léon Mbonabaryi, un des encadreurs des entraînements militaires des *Interahamwe* et agitateur bien connu à Kigali pour sa violence. Ce dernier était le fils de Noël Mbonabaryi, parrain du président Juvénal Habyarimana.

En ce qui concerne les transferts de fonds, une anomalie significative mérite d'être soulignée. En effet, de manière surprenante, alors que la plupart des membres des états-majors officiel et parallèle des *Interahamwe* figuraient parmi les débiteurs de la Sorwal, le trésorier élu du bureau officiel du mouvement, Dieudonné Niyitegeka, par ailleurs originaire de Butare, ne faisait pas partie des clients, même à titre personnel comme Robert Kajuga. Il ne

³⁷ F. Musoni : 23, Aprocom : 23, Sogedi : 57, Interpetrol : 23, Hardware Center : 63, G. Rutaganda : 5, R. Kajuga : 2 (relevé établi à partir des fiches clients de la Sorwal)

vit pas non plus transiter les fonds. Pour ce type d'opérations, il était ouvertement court-circuité par le bureau parallèle des *Interahamwe* qui opérait directement sous les ordres de l'*akazu*. D'après un témoignage très précis, les responsables des *Interahamwe* discutaient directement des financements avec le président Juvénal Habyarimana qui les recevait à Rebero et qui ensuite ordonnait les décaissements en s'adressant généralement à Joseph Nzirorera qui relayait le message au dispensateur retenu selon la formule consacrée : « le président m'a chargé de ... ». Parmi les membres du comité parallèle, deux organisaient les transferts bancaires à partir des établissements où ils travaillaient. Ephrem Nkezabera (*Hutu, Gisenyi, commune Kibilira*), ex-directeur de l'agence de la BCR de Butare de 1981 à 1989³⁸, puis coordonnateur des agences au siège à Kigali, et Ildephonse Gashumba, fils de Mélane, frère du président Juvénal Habyarimana, directeur de change à la Banque nationale du Rwanda. Le premier était un proche de l'*akazu* et le second un membre éminent.

L'ensemble de ces investigations démontrait alors très clairement que si une part non négligeable des fonds assurait directement le train de vie des créanciers et de leurs obligés, l'essentiel des détournements aboutissait sur des comptes ouverts au nom des grands dignitaires du régime et leurs. Malgré l'accumulation d'éléments précis (identification des comptes et des titulaires) permettant l'étude des mouvements de fonds et des « œuvres » vers lesquelles ces dirigeants politiques nationaux recyclaient les capitaux de la Sorwal et de nombreuses autres sociétés, je ne pus finalement accéder aux ultimes documents bancaires sollicités auprès des directions des banques de Kigali et notamment auprès de la Bacar (Banque africaine continentale)³⁹. Malgré plusieurs semaines de collaboration efficace, et suite à une concertation entre les directeurs des principaux établissements bancaires, des considérations juridiques furent alors invoquées pour cesser toute transmission de documents. À titre d'exemple, il apparaissait que des pourcentages importants étaient prélevés sur les sommes en jeu par Pasteur Musabe. Ce dernier, homme d'affaires originaire de Karago (Gisenyi), frère de Théoneste Bagosora, était le directeur général de la Bacar et un des financiers de RTLM. Assassiné dans la nuit du 14 au 15 février 1999, alors qu'il devait rejoindre le continent européen le 18, Pasteur Musabe avait été arrêté par les autorités camerounaises le 21 mars 1996, puis libéré sur décision de la Cour d'appel de Yaoundé le 21 février 1997, le tribunal international n'ayant pas engagé de poursuite à son encontre.

5.3. L'octroi de l'exclusivité des ventes aux trésoriers de la CDR et du MDR

Alphonse Higaniro gagna ainsi le surnom de « coffre-fort des *Interahamwe* ». Les éléments ci-après permettent d'apprécier l'ampleur des transferts. Par contrats signés le 24 juillet 1993, l'exclusivité de toute la production d'allumettes de l'entreprise fut accordée à Vincent Murekezi et à deux sociétés créées par Phénéas Ruhumuliza (Hardware Center et Sogedi). Les deux hommes se partagèrent par lot de 2000, une production de l'ordre de 6 000 cartons par mois (la moyenne des ventes pour l'année 1993 atteignit 6 200 cartons/mois). Si l'on prend les prix de vente pratiqués en 1992-1993, on obtient un total annuel de recettes de l'ordre de 400 millions de FRws environ. Dans un document interne, le directeur administratif et financier, Jean-Baptiste Sebalinda, estimait les recettes pour l'année 1994 à 398 millions de FRws, soit des ventes mensuelles de l'ordre de 30 millions FRws. Ces informations correspondent globalement à ce qu'Alphonse Higaniro admit devant la Cour de Bruxelles :

³⁸ Il était le chef direct de l'épouse de Séraphin Bararengana, cadre de la BCR à Butare. Celle-ci était une sœur d'Agathe Kanziga.

³⁹ Un des directeurs reconnu même que « dans le climat de totale impunité qui prévalait à l'époque, aucune de ces personnalités n'avait tenté de dissimuler les mouvements de fonds et tout est encore conservé ». Cf. annexe 126.

« En 1993, j'ai expérimenté certaines formules sur les ventes à crédit. (...) Ruhumuliza entre en 1993 dans l'expérimentation du système de vente par exclusivité. Le client exclusif était la société de Jean-Berchmans Birara, la Rwandex. Ce système a été abandonné car il créait un monopole. J'ai essayé l'exclusivité avec un peu plus de clients. Et j'ai lancé un appel d'offres. Pour 4 régions : Nord-Nord Kivu, Centre-Ouganda Tanzanie, Ouest-Sud Kivu, Sud-Burundi.

Je n'ai eu que deux offres : Murekezi et Ruhumuliza. J'ai donc signé des contrats d'exclusivité avec ces deux clients. [Ces contrats d'exclusivité] ont fonctionné pendant environ six mois. M. Ruhumuliza n'a pas pu honorer ses engagements. J'ai coupé ses nouvelles fournitures. M. Ruhumuliza a été traduit en justice. Il avait un problème avec les travaux publics (il avait construit une maison sans permis). Il a eu gain de cause au tribunal contre le gouvernement rwandais. Au tribunal, la Sorwal était là avec priorité sur ces indemnités. L'État rwandais a fait appel. Après, c'est 1994... Murekezi a continué. Il avait toujours payé ses factures. Il payait *cash* les livraisons de 1994. Lorsqu'il y a eu la guerre, il devait environ 8 millions. J'ignorais qu'il était trésorier de la CDR. Pour nous, c'était un bon client. »⁴⁰

C'est donc au titre de « bon client » que le commerçant Vincent Murekezi obtint l'exclusivité de 4 000 boîtes par mois prélevées au détriment de la part de Phénéas Ruhumuliza. Quant à l'argumentaire économique de ce choix, il fut particulièrement spécieux : au 31 décembre 1992, les impayés de Vincent Murekezi atteignaient 6,6 millions, puis au 31 décembre 1993, son découvert avait quasiment triplé à 16 millions de FRws. Le nouveau contrat d'exclusivité signé le 7 février 1994 récompensa donc d'autres mérites qu'économiques. Deux hypothèses peuvent être avancées. La première tient à la position politique de Vincent Murekezi. Ce dernier était bien le trésorier de la CDR Butare. D'après les informations que nous avons recueillies, Vincent Murekezi changea de parti pour décrocher le marché de la Sorwal. Il s'est alors enrichi brusquement. Jean-Paul Kamavu, qui s'occupait des recouvrements à la Sorwal, prenait sa part des bénéfices. Ils habitaient l'un à côté de l'autre en haut de Butare en direction de la frontière burundaise, et furent mis en cause conjointement lors de l'enquête judiciaire enclenchée suite à un vol dans les stocks d'allumettes de la Sorwal en mai 1993. Nouvel « ami » d'Alphonse Higaniro, Vincent Murekezi, militant du PSD, serait devenu trésorier de la CDR après l'assassinat de Félicien Gatabazi, l'homme fort du PSD en février 1994. En fait, cette fonction ne fut ni officielle ni publique. Vincent Murekezi restait connu comme membre du PSD *Power*. Il demeurait dans la maison voisine de Siméon Remera, président de la CDR à Butare. Les deux hommes étaient très liés et Vincent Murekezi servit plutôt de passeur de fonds destinés à la CDR. Dans cette optique, avantager Vincent Murekezi par rapport à Phénéas Ruhumuliza répondait certainement à des priorités extérieures qui s'imposaient aussi bien à A. Higaniro qu'à V. Murekezi. La deuxième hypothèse, qui n'est pas contradictoire avec la première, tient au fait que les responsables de la Sorwal pouvaient préférer traiter avec un client butaréen bien connu et donc contrôlable avec lequel ils entretenaient des contacts réguliers plutôt que de négocier avec un truand et un escroc notoire installé à Kigali. Il était évident qu'aux yeux des membres étrangers du CA et du parquet de Kigali, la personne de Vincent Murekezi paraissait un peu plus présentable que celle de Phénéas Ruhumuliza. Cette analyse nous semble confortée par le fait que la largesse faite à Vincent Murekezi fut concomitante d'un autre accord, signé deux jours plus tard, le 9 février, directement avec Robert Kajuga, le président des *Interahamwe*. Celui-ci s'engageait à rembourser ses impayés et se voyait octroyer en échange 3 000 cartons par mois (payables à la livraison) selon la décision du CA prise le 26

⁴⁰ Déclaration d'Alphonse Higaniro, Cour d'assises de Bruxelles, 21 mai 2001.

janvier précédent.⁴¹ Manifestement, Alphonse Higaniro, pressé par l'action de la justice, se couvrait vis-à-vis des actionnaires, protégeait les *Interahamwe* débiteurs en rendant caduques les poursuites judiciaires contre eux (notamment envers R. Kajuga et G. Rutaganda) et assurait, via V. Murekezi, la pérennité des transferts vers ses protecteurs.

Afin de relativiser encore le discrédit apparent du client Ruhumuliza, on soulignera l'attribution par la Sorwal au cours de l'année 1993 d'une nouvelle ligne de crédit à une société fraîchement créée par Phénéas Ruhumuliza, Interpetrol, pour servir d'avaliseur à Hardware Center. Phénéas Ruhumuliza disposa alors de quatre comptes clients différents ! Mais on relèvera surtout l'entrée dans le réseau des clients d'un nouveau militant *Interahamwe*, François Musoni, IPJ du parquet de Kigali qui avait rendu divers services à la Sorwal pour l'aider à identifier les biens des créanciers récalcitrants. Il bénéficia en contrepartie de compensations tangibles : lui-même ne pouvant être déclaré comme commerçant du fait de son statut de fonctionnaire du ministère de la Justice, le commerce fut enregistré au nom de son épouse. L'ardeur présumée déployée par Alphonse Higaniro pour faire rembourser le client Ruhumuliza apparaît donc bien problématique car François Musoni, lui aussi milicien *Interahamwe*, était un ami personnel de l'intéressé : ils étaient originaires de la même commune de Murama et faisaient des affaires communes :

« Je me souviens d'un certain Musoni François avec qui [je] travaillais dans le même bureau et qui a ouvert un magasin des produits de la Sorwal pour sa femme grâce à ce système. Il était originaire de la même commune que M. Ruhumuliza Phénéas. Ce dernier lui a donné une lettre de recommandation qu'il présenta au directeur de la Sorwal comme un *Interahamwe* qui voulait entrer dans le commerce. Musoni a été bien accueilli par le directeur et rentra avec un crédit de boîtes d'allumettes équivalant à 5 000 000 de FRws. Ainsi, sa femme ouvrit un magasin de produits de la Sorwal au quartier commercial. »⁴²

Enfin, au cours du mois de mai 1994, un seul client apparaît qui commercialise la quasi-totalité de la production. Il s'agit de Félix Semwaga, commerçant représentant de la préfecture de Butare au conseil de la Chambre nationale du Commerce. Félix Semwaga était par ailleurs le trésorier du MDR Butare, élu en 1992 lors de la mise en place du comité directeur préfectoral.

Le cas du client Semwaga est particulièrement intéressant à étudier, car avec lui la Sorwal boucla en quelque sorte la série des structures *Power* des partis susceptibles d'être financées, et dans ce cas plus précisément la milice JDR. Félix Semwaga n'était pas un ressortissant de Butare, il était originaire de la commune de Bulinga à Gitarama. Il fut greffier du tribunal de première instance de Gitarama, puis demanda sa mutation à Butare, où il fut juge puis mandataire de justice au début des années 80. Mis en prison pour indélicatesses, il fut exclu de la fonction publique et vécut un temps comme vendeur de brochettes à Matyazo avant d'élargir le champ de ses activités en courtisant des femmes d'affaires. Il devint une personnalité importante même si sa réputation personnelle dû en souffrir lorsqu'il épousa Marguerite Nikuze, veuve d'un commerçant fortuné, qui possédait le magasin *Marni*. Il fut considéré comme un homme « marié par sa femme », et l'on disait ironiquement qu'« il vivait chez sa femme ». En fait, il apporta en contrepartie une ouverture commerciale importante vers Kigali grâce à ses liens avec Froduald Karamira, originaire de la même colline que lui à Bulinga et ex-proprétaire d'une quincaillerie à Butare qu'il avait achetée à Jean-Baptiste Gitera Habyarimana. Félix Semwaga et Froduald Karamira traitèrent alors fréquemment des affaires (notamment de matériels électriques).

⁴¹ D'après l'agenda de J.-B. Sebalinda (parquet de Bruxelles, page 93), Robert Kajuga avait été programmé pour 1994 à hauteur de 2 000 cartons pour l'exportation, soit quelque 9 millions de FRws de futures créances...

⁴² Extrait du témoignage d'Édouard Kayihura, *loc. cit.*

Toutefois, lors de la nomination de Frédéric Karangwa comme préfet de Butare, le statut de Félix Semwaga évolua rapidement. Frédéric Karangwa était lui aussi natif de la même commune de Bulinga, comme le ministre de l'Intérieur Thomas Habanabakize qui l'avait nommé. Comme tout préfet, Frédéric Karangwa avait besoin d'agents de renseignement et Félix Semwaga fut « son œil ». S'il n'améliora pas sa réputation auprès des Butaréens, il devint un homme craint et put faire prospérer les affaires familiales. Avec l'avènement du multipartisme, il rejoignit le MDR comme la plupart des gens de Gitarama. Félix Semwaga fut nommé trésorier du MDR Butare dès la création du parti. Au MRND, d'après plusieurs témoins, il entretenait des liens étroits avec François Nzabahimana, lui aussi originaire de Gitarama (*commune Masango*), et dont la famille s'installa ensuite à Butare, commune Mbazi. Cadre dirigeant des Banques populaires et ministre du Commerce et de la Consommation dans le dernier gouvernement MRND (juillet 1990-février 1991), François Nzabahimana joua, d'après des témoins, un grand rôle dans le rapprochement de Jean Kambanda, autre cadre des Banques populaires, avec le MRND à l'échelon national. Mais on peut penser aussi que les événements ont suffi à précipiter Jean Kambanda dans les bras du MRND... Au MDR, Félix Semwaga pouvait aussi s'appuyer sur Froduald Karamira, homme fortuné (il était propriétaire du siège que louait le MDR à Kigali) devenu deuxième vice-président national et dirigeant de l'aile *Power* du MDR face à Faustin Twagiramungu.

Lors du congrès du MDR de Kabusunzu le 23 juillet 1993, au cours duquel Faustin Twagiramungu et la présidente du MDR Butare, Agathe Uwilingiyimana, furent exclus du parti, Félix Semwaga fut approché par le nouveau tandem Jean Kambanda/Froduald Karamira qui accéda aux rênes du parti. Ces deux dirigeants voulaient obtenir son soutien pour évincer Agathe Uwilingiyimana de la direction du MDR Butare où elle restait - pour des raisons essentiellement affectives - majoritaire chez les adhérents. Félix Semwaga obtint alors d'être élu au bureau politique national. À partir de cette date, Jean Kambanda fut systématiquement présenté comme le candidat légitime du parti désigné pour occuper le poste de premier ministre du GTBE. Froduald Karamira devint le meneur national de la tendance *Power* du MDR. Au sein du MDR Butare, scindé en deux tendances désormais inconciliables, Jean Kambanda ne réussit pas à évincer Agathe Uwilingiyimana, mais il structura la tendance *Power* sur l'ensemble de la préfecture. Ainsi, de manière explicite, Félix Semwaga se présentait comme « le trésorier du MDR *Power* à Butare » lors de ses dépositions devant le parquet de Butare après la guerre de 1994.

Au cours de la guerre et du génocide, alors que Jean Kambanda, nommé Premier ministre, avait enfin atteint son objectif, Félix Semwaga devint l'animateur local du MDR *Power* et fut considéré comme le chef d'un groupe de miliciens disposant d'une base forte dans les communes de Ngoma et de Mbazi (où il résidait).

Il devint parallèlement le principal client de la Sorwal et supplanta Vincent Murekezi. D'après les témoignages recueillis, une des raisons tint au fait que Vincent Murekezi qui commerçait essentiellement avec le Burundi se trouva alors coupé de son débouché habituel et accumula les dettes. De plus, il traitait apparemment ses affaires au Burundi en chèques, or la Sorwal n'acceptait plus que des paiements en liquide. Félix Semwaga, dont l'approvisionnement en liquide était abondant du fait de ses multiples activités commerciales (commerce de gros et de semi-gros à Butare, garage à Mbazi...) assura donc l'essentiel des ventes. La guerre offrait de nombreuses occasions d'enrichissement spéculatif notamment à ceux qui possédaient des véhicules, qui accédaient aux autorisations de déplacement adéquates et surtout qui bénéficiaient d'une escorte militaire. Ce qui fut le cas de Félix Semwaga dès avant le 6 avril. Ainsi en mai 1994, il démarchait encore des clients de la Sorwal en préfecture de Gitarama. À la fin de la guerre, malgré une situation sécuritaire très tendue, il disposa d'une autorisation officielle de circuler du fait de ses responsabilités de membre du comité restreint d'organisation de l'autodéfense civile en préfecture de Butare.

Dans le comité de l'autodéfense civile figurait aussi le secrétaire du MDR Butare, Faustin Niyonzima, et deux dirigeants de la Sorwal, dont Jean-Baptiste Sebalinda, directeur administratif et financier, MDR *Power*... Il profitait alors d'un autre avantage décisif sur son concurrent, Vincent Murekezi. En effet, ce dernier, bien que participant zélé aux massacres, n'occupait que la position de membre de la 3^e section du 1^{er} peloton de l'autodéfense civile de la commune urbaine de Ngoma.

Plus fondamentalement, la guerre avait totalement bouleversé les systèmes de protection des deux grands commerçants associés à la Sorwal. Si Vincent Murekezi bénéficia de l'appui actif de Straton Nzabumukunzi, ministre de l'Agriculture du GI, il ne pouvait rivaliser avec le « léopard »⁴³ de Félix Semwaga. Ce dernier profita du soutien constant de Jean Kambanda, président du MDR Butare et premier ministre, et de Froduald Karamira, patron *de facto* du MDR qui assurait la direction de la JDR. Au sein de la Sorwal, Vincent Murekezi était partiellement privé de ses soutiens de la CDR (le couple Higaniro s'était installé à Gisenyi), alors que Félix Semwaga, qui ne s'entendait guère avec A. Higaniro et les « gens du nord », travaillait étroitement avec Jean-Baptiste Sebalinda, directeur administratif et financier, MDR *Power* et lui aussi en charge de l'autodéfense civile. Il pouvait en outre négocier directement avec Innocent Nkuyubwatsi, milicien installé chez le capitaine Ildephonse Nizeyimana, homme de confiance d'Higaniro et dépositaire des fonds en liquide de la Sorwal après son départ.⁴⁴

6. La Sorwal, l'*akazu* et la sphère politique butaréenne

Tous ces éléments agencés permettent désormais de broser un tableau de la sphère politique butaréenne qui révèle l'arrière-plan du jeu politique public. La tutelle centrale exercée sur la Sorwal illustre certains des ressorts de la mainmise économico-politique que le noyau du pouvoir nordiste imposait à la principale préfecture du sud. Cette main mise multiforme dépassait, et de loin, les ponctions économiques que nous venons d'analyser.

6.1. Un réseau politique unifié et centré sur le contrôle des ressources

Le pilotage était assuré par le représentant du clan présidentiel à l'échelon local : Séraphin Bararengana, le frère du président, par qui tout passait ou aboutissait d'une manière ou d'une autre. D'un côté, il faisait remonter les informations sur la situation régionale vers l'*akazu* et les centres de décision qui faisaient et défaisaient les carrières ; de l'autre, il répercutait sur place « ce que le président souhaitait » en utilisant les différents canaux adéquats. Son principal relais local était la personnalité la plus proche de l'*akazu*, Alphonse Higaniro, celui-ci était surnommé le « secrétaire exécutif » de Séraphin Bararengana, par allusion au titre qu'il portait lorsqu'il était en poste à la CEPGL. Il ne pilotait pas tous les dossiers, mais il était vraisemblablement le seul à Butare dont les liens avec l'*akazu* lui permettaient de couvrir et d'intervenir sur l'ensemble des sphères et niveaux de pouvoir. Rappelons, par exemple, qu'Alphonse Higaniro fut nommé membre de la Commission sociale du CC du MRND à partir du 4 juin 1980 où il siégeait notamment avec Protais Zigiranyirazo et Édouard Karemera (futur avocat-conseil de la Sorwal). À l'époque, le beau-père d'Alphonse Higaniro, Emmanuel Akingeneye siégeait à la Commission Affaires Étrangères du MRND et Séraphin Bararengana était membre de la Commission Recherche du CC.

⁴³ Le système clientéliste sur lequel reposait le régime Habyarimana supposait l'insertion de chaque bénéficiaire dans une filière de protection étroitement hiérarchisée selon la formule rwandaise « *Uhagarikiwe n'ingwe aravoma* » (celui qui est protégé par le léopard puise tranquillement).

⁴⁴ Témoignage, prison de Karubanda, Butare, 26 juin 2001.

Lors de son procès à Bruxelles, Alphonse Higaniro nia être un responsable de la CDR à la différence de son épouse qui, interrogée comme témoin, le reconnut sans difficulté⁴⁵. En fait, il était beaucoup plus qu'un membre de la CDR. Alphonse Higaniro, comme Séraphin Bararengana, n'agissait pas au grand jour. Il appartenait aux structures de l'ombre dont les cadres politiques de la sphère publique craignaient et anticipaient les avis. À ce titre, son niveau d'intervention se situait au-delà des composantes particulières de la mouvance présidentielle, précisément au niveau où quelques personnalités autorisées décidaient de la distribution des rôles entre les partis eux-mêmes et leurs chefs locaux.

Comme nous avons pu le constater dans les archives reconstituées d'Alphonse Higaniro à la Sorwal, c'est lui qui à Butare effectuait le lien avec les directions des différents partis de la mouvance présidentielle installés à Kigali. Il assurait ensuite l'information de Séraphin Bararengana qui était le vrai destinataire de cette abondante littérature. Les documents internes du MRND arrivaient sur le télécopieur de la Sorwal, ainsi que les communiqués de la CDR⁴⁶ et diverses autres informations politiques envoyées directement par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur. Cette dernière donnée, confirmée elle aussi par des documents que nous avons personnellement récupérés, s'avère particulièrement révélatrice, car le directeur de cabinet en question, personnellement sollicité par l'*akazu* pour remplir cette fonction de contact et d'information, n'était autre que Callixte Kalimanzira, une des trois personnalités les plus importantes du MRND de Butare avec Pauline Nyiramasuhuko et Runyinya Barabwiriza⁴⁷. Dans le cas précis, le fait qu'Alphonse Higaniro soit considéré comme le « secrétaire exécutif » de Séraphin Bararengana correspond parfaitement à la réalité, car les membres de l'*akazu* n'établissaient jamais eux-mêmes de contacts directs avec des administrations.

Dans les archives de l'ex-directeur de la Sorwal, on trouve aussi de nombreux envois de documents politiques téléfaxés à partir de la Sonarwa⁴⁸ (téléfax n° 00 250 72 052), des communiqués du MRND Gisenyi - dont il était membre du bureau préfectoral - télécopiés par l'intermédiaire de l'ORTPN à Kigali (téléfax n° 00 250 76 514)⁴⁹ et une abondante collection de communiqués et de courriers du secrétariat national du MRND signés Mathieu Ngirumpatse.

Ces premiers éléments éclairent le rôle joué par la Sorwal et Alphonse Higaniro en matière de financement des partis : ils permettent de comprendre au moins partiellement la complexité du système multipartis mis en œuvre et les fonctions attribuées aux individus. La

⁴⁵ « Avant j'étais adhérente du MRND, comme d'ailleurs mon père et mon mari. Après, j'ai adhéré à un autre parti, le CDR. Mon père et mon mari sont restés au MRND. Ce parti défendait la majorité de la population, donc les Hutu. » (déposition d'Alphonsine Mukakamanzi, parquet de Bruxelles, 27 avril 1995, p. 3-4). « Elle a très mal vécu ma nomination [à Butare]. (...) De colère, elle a brûlé sa carte de membre du parti MRND dans notre cheminée. Elle a choisi d'adhérer au CDR parce qu'il était le deuxième grand parti du Nord et surtout celui de notre préfecture (Gisenyi). » (déposition d'Alphonse Higaniro, parquet de Bruxelles, 27 avril 1995, p. 4).

⁴⁶ La diffusion des communiqués de la CDR se faisait à partir du ministère des Affaires étrangères via le téléfax numéro 00 250 72 902 qui était sous la responsabilité de Jean-Bosco Barayagwiza (*CDR, hutu, Gisenyi, commune Mutura*), en charge par ailleurs de l'information des ambassades et des corps diplomatiques. Jean-Bosco Barayagwiza était un des membres fondateurs de la CDR et le principal responsable des jeunes *Impuzamugambi*.

⁴⁷ Callixte Kalimanzira assura ensuite à partir du 6 avril 1994 l'intérim du ministre de l'Intérieur.

⁴⁸ Jusqu'en 1991, le directeur de la Sonarwa fut Mathieu Ngirumpatse. Siméon Ntezirayayo, précédemment ministre à la présidence, lui succéda.

⁴⁹ Pendant la période du multipartisme, l'ORTPN était connu à Kigali comme un repère d'extrémistes hutu. Sa direction fut confiée à Juvénal Uwilingiyimana (*MRND, hutu, Gisenyi*), ex-ministre du Commerce et de la Consommation (gouvernement du 18 janvier 1989). Le conseil d'administration mis en place par arrêté présidentiel du 29 août 1989 était présidé par Runyinya Barabwiriza, son vice-président était Protais Zigiranyirazo.

coordination, comme nous l'avons vu était MRND/CDR. Une formule d'Innocent Nkuyubwatsi, son assistant personnel, résume très précisément la fonction remplie par son patron : « Alphonse Higaniro recevait des messages de la CDR dans le cadre de la complémentarité des partis ». Les relais locaux étaient nombreux avec au premier plan l'épouse d'Alphonse Higaniro qui s'affichait ouvertement comme membre et porte-parole de la CDR dans les réunions publiques. Elle fut aussi engagée dans des opérations militantes plus délicates comme les livraisons d'armes au Palipehutu burundais⁵⁰. On mentionnera encore, parmi les personnages directement liés à la Sorwal, les militants actifs comme Célestin Muhayimana (*CDR, Hutu, Butare, commune Kibayi*) introduit parmi les clients par Jean-Baptiste Sebalinda. Célestin Muhayimana était un agent du ministère des Travaux publics où régnait Alphonse Ntilivamunda, gendre du président Habyarimana. Ce dernier, en tant que directeur du Fonds routier, apportait un soutien logistique essentiel aux partis de la mouvance présidentielle. Célestin Muhayimana était affecté au service d'urbanisme à Butare. Son militantisme à la CDR et ses liens étroits avec le lieutenant-colonel Alphonse Nteziryayo (*Hutu, Butare, commune Kibayi*) dont il était considéré comme le « cousin », l'avait mis en conflit avec le préfet Jean-Baptiste Habyalimana, qui avait obtenu sa mutation à Kigali⁵¹. Citons enfin, deux personnages déjà mentionnés parmi les prédateurs de la Sorwal, Jean-Marie Vianney Mudahinyuka (*MRND/CDR, Hutu, Gitarama, commune Masango*), un des dirigeants du comité parallèle des *Interahamwe*, et Vincent Murekezi, trésorier de la CDR Butare et chargé d'assurer le transit des fonds de la Sorwal.

De tous les partis de la mouvance présidentielle, la CDR était le seul qui n'avait pas de financement connu. Si les milieux politiques informés savaient que les membres les plus éminents de l'*akazu*, Protais Zigiranyirazo et Joseph Nzirorera, en étaient les promoteurs et les soutiens, aucune information ne filtra sur les mécanismes de financement. Ces mécanismes ne pouvaient être que dissimulés et personnalisés compte tenu de la diabolisation de ce parti dans la sphère politique officielle et l'« opinion publique ».

6.2. Le financement des milices par les réseaux « Hutu Power » de Gitarama

Vient ensuite le financement des milices : comme je l'ai déjà longuement illustré, la jeunesse *Interahamwe* apparut comme la principale bénéficiaire, mais il s'agissait plus largement des jeunesses *Power* des différents partis. On retrouve là un réseau dense d'intermédiaires et de personnalités politiques pratiquement tous originaires de deux pôles de la préfecture de Gitarama : la région de l'Akabagali, c'est-à-dire les communes Masango/Murama, ainsi que la commune Bulinga : Phénéas Ruhumuliza, Georges Rutaganda, Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, François Musoni, Félix Semwaga, Froduald Karamira... Quant à Callixte Nzabonimana, ministre MRND de la Jeunesse et du Mouvement associatif, en charge du suivi politique des Jeunesses, il était originaire de la commune de Nyabikenke. La jonction entre Froduald Karamira, responsable de la JDR et le ministre

⁵⁰ « Peu de temps avant le génocide, un camion qui se dirigeait vers le Burundi a fait un accident dans la ville de Kigali. Ce camion contenait des armes à feu. Les enquêtes qui ont été menées ont démontré que Madame Higaniro était impliquée dans cette affaire. » Témoignage d'Édouard Kayihura, premier substitut du procureur, responsable de la Chambre spécialisée pour les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité à Kigali (jusqu'en juillet 2000) transmis au président de la Cour d'assises de Bruxelles, juin 2001. D'après les propres déclarations d'Alphonsine Mukankaka à ses proches, le couple Higaniro était aussi actionnaire de RTLM, 500 000 Frws pour elle et 1 million pour lui. Ils ne figurent pas cependant dans la première liste des actionnaires fondateurs.

⁵¹ Après le renvoi de Jean-Baptiste Habyalimana, Célestin Muhayimana fut réaffecté dès la fin avril 1994 au service d'urbanisme à Butare où il fit fonction de fossoyeur. C'est son service qui récupérait les corps des personnes assassinées dans la ville, notamment aux barrages. La renommée macabre de ce personnage public demeure toujours très présente dans les témoignages des Butaréens rescapés.

Callixte Nzabonimana s'effectua en septembre 1993 après la rupture au sein du MDR et l'autonomisation du pôle *Power*.

Le dédale des sociétés-écrans créées pour servir d'avaliseur mutuel et faciliter les opérations de cavalerie bancaire apparaît impressionnant, autant sur le plan des montages institutionnels mis en place qu'au niveau des personnalités mobilisées à cette fin. Toutes bénéficiaient elles aussi personnellement de contreparties financières. L'analyse des statuts des sociétés déclarées livre bien des éléments inédits. Par exemple, dans le cas de Hardware Center SARL dirigée par Phénéas Ruhumuliza⁵², premier vice-président des *Interahamwe*, le co-actionnaire fut Élaste Sebujiho, lui aussi originaire de la commune Murama, ex-journaliste de Radio Rwanda (section des émissions en swahili), qui s'était installé comme commerçant grossiste avec l'aide d'une des plus grosses fortunes commerciales du pays, Silas Majyambere (*MRND, Hutu, Gitarama*), ce dernier était également originaire de l'Akabagali (commune Masango)⁵³.

Quant à la société Interpetrol, enregistrée le 10 septembre 1991, et pareillement dirigée par Phénéas Ruhumuliza, elle comportait trois autres associés : Isaac Kamali, Jean-Marie Vianney Mudahinyuka et Callixte Nzabonimana. Le premier, Isaac Kamali (*MRND, Hutu, Gitarama, commune Nyabikenke*), fut un ex-agent du ministère de la Jeunesse, protégé du colonel Aloys Nsekaliye. Après que ce dernier eut quitté la tête du ministère, Isaac Kamali passa au ministère des Travaux publics, alors sous la tutelle de Joseph Nzirorera (*Hutu, Ruhengeri*). Isaac Kamali était par ailleurs le beau-frère du colonel Théoneste Bagosora (son épouse et lui sont de même père et de même mère). La propre épouse du colonel Théoneste Bagosora était originaire de la même commune de Nyabikenke. Sur la crête de Ndiza, dans la préfecture de Gitarama, Isaac Kamali était le bras droit de Callixte Nzabonimana (*MRND, hutu, Gitarama*), originaire lui aussi de Nyabikenke. Rappelons que Callixte Nzabonimana, ministre de la Jeunesse et du Mouvement associatif depuis juillet 1990, forma avec Pauline Nyiramasuhuko à partir d'avril 1992, le binôme gouvernemental des ministres activistes en charge de la mobilisation idéologique au profit du MRND. Accessoirement, cette implication financière dans le financement des partis permet de comprendre comment Callixte Nzabonimana devint un personnage fort riche. Quant à Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, membre du comité parallèle des *Interahamwe*, il intervenait déjà dans les ventes de la Sorwal comme dirigeant de la société Aprocom. Ces quelques exemples, auxquels on peut ajouter le financement de la JDR de Froduald Karamira via Félix Semwaga, font apparaître un rapport de tutelle politique très fort entre Gitarama et Butare. Rapport particulièrement net dans le cas du MDR Butare vis-à-vis du MDR Gitarama : c'est avec l'aval de Froduald Karamira que Félix Semwaga entra au bureau politique national du MDR.

Toutefois, malgré l'importance de ce réseau des milices et le nombre de personnalités d'envergure nationale qu'il impliquait, il ne faudrait pas surestimer son rôle. Si localement, dans les préfectures du sud, les milices furent bien les éléments moteurs des massacres, redoutées même des militaires ou des bourgmestres, persuadant les populations de s'impliquer dans les tueries, elles ne furent jamais plus que des instruments politiques dans les mains des décideurs de l'*akazu*. Ainsi, malgré les apparences, tous les ressortissants du Sud qui faisaient fonction de responsables officiels des *Interahamwe* à l'échelon national n'étaient que des personnalités sans envergure politique réelle : Kajuga Robert, tutsi de Kibungo, président ; Ruhumuliza Phénéas, hutu de Gitarama, premier vice-président ; Rutaganda Georges, hutu de

⁵² Déclarée le 17 novembre 1993, cette société réalisait déjà des affaires avant d'être formellement enregistrée. Marie Bamurange, l'épouse de Phénéas Ruhumuliza, lui servait d'avaliseur sur son compte bancaire personnel, lui aussi non approvisionné.

⁵³ Avant la restauration du multipartisme, Silas Majyambere s'était réfugié à l'étranger, où il avait créé son propre parti politique, l'UPR.

Gitarama, deuxième vice-président ; Niyitegeka Dieudonné, trésorier, hutu de Butare. L'*akazu* ne procéda pas autrement lorsqu'elle porta à la présidence de la CDR, Martin Bucyana, hutu de Cyangugu, un supplétif sans pouvoir réel mis en avant pour contrer la percée de Faustin Twagiramungu.

6.3. Les relais butaréens

Pour clore ce chapitre sur le rôle de la Sorwal, de ses dirigeants et de ses partenaires, il reste à préciser l'implication directe des responsables de la Sorwal dans le jeu politique local. Le premier point concerne le directeur général lui-même :

« Alphonse Higaniro n'allait jamais au cabaret, il ne sortait pas. Il circulait toujours seul dans sa Mercedes ou la Pajero de la Sorwal. Il recevait chez lui presque uniquement les gens du nord en fonction dans la préfecture. Il était considéré comme un des dirigeants de Butare.

Le seul endroit qu'il fréquentait était le *Rotary Club international* où il pouvait approcher les Blancs qui ont de l'argent, mais il avait eu une période d'observation comme extrémiste⁵⁴. Le président du *Rotary Club* de Butare était alors Jérôme Ngarambe, mais c'est Jean-Baptiste Habyalimana qui le parraina. Ils se connaissaient bien. Jean-Baptiste Habyalimana se rendait de temps en temps chez Higaniro à son domicile. Bien entendu, il ne participait pas aux réunions avec les gens du Nord, il y allait seul. Parmi les autres personnes de Butare qui se rendaient chez Higaniro figurait aussi Joseph Kanyabashi, c'est certainement lui qui y allait le plus souvent. » (témoignage Butare, juin 2001)

Ces propos supposent quelques explications. Tous les témoignages confirment l'étroitesse du champ des relations butaréennes d'Alphonse Higaniro, logé près de l'évêché à proximité de la résidence de Séraphin Bararengana dans une villa louée par la Sorwal à Augustin Nkusi, directeur de l'usine de décorticage du riz à Gikondo (*PSD Power, Hutu, Butare, commune Mugusa*)⁵⁵. Hormis les visites fréquentes qu'Alphonse Higaniro et Séraphin Bararengana se rendaient mutuellement, la grande majorité des visiteurs à son domicile étaient des gens de Gisenyi membres du MRND, notamment Bernard Mutwewingabo (*MRND, Hutu, Ruhengeri*), doyen de la faculté d'agronomie, Denis Mutagoma (*MRND/CDR, Hutu, Gisenyi, commune Karago*), chef du personnel de l'UNR, sans oublier un des visiteurs parmi les plus assidus, le capitaine Ildephonse Nizeyimana ... Telle était aussi la fonction d'Alphonse Higaniro : structurer et mobiliser le réseau des ressortissants du nord.

La relation entretenue avec le capitaine Ildephonse Nizeyimana démontrait en outre les liens personnels étroits établis avec la sphère militaire :

« Nizeyimana habitait le même quartier que moi à Buye et Higaniro habitait non loin. C'est le capitaine Nizeyimana qui organisait la défense de Higaniro, ce dès avant le 6 avril. Cette protection était une affaire privée qui n'avait pas été ordonnée par les autorités militaires de Butare. Cela se passait en dehors des structures. Normalement le préfet, le recteur de l'Université auraient du être les premières autorités à jouir d'une telle protection. En fait

⁵⁴ Peu de temps après son adhésion, au cours d'une soirée dansante organisée le 5 décembre 1992 par le *Rotary Club* à Butare, Alphonse Higaniro, qui, comme sa propre épouse et Joseph Kanyabashi, se déplaçaient toujours avec un revolver, sortit son arme pour intimider Jérôme Ngarambe, président du *Rotary*, avec lequel il venait d'engager une dispute.

⁵⁵ Des témoignages décrivent Augustin Nkusi comme le responsable et le financeur des *Interahamwe* à Gikondo. Son nom figure sur la liste officielle des accusés de génocide recherchés par les autorités rwandaises (n° 258 de la liste d'avril 2001). Des tueries perpétrées par des policiers communaux et la « population » eurent lieu dans la cour de l'usine de décorticage de riz avant le début des massacres massifs le 20 avril 1994. Il existe toutefois des documents adressés au préfet de préfecture à la fin avril 1994 accusant Augustin Nkusi d'utiliser les militaires chargés de la surveillance de l'usine pour protéger des Tutsi.

d'ailleurs, la gendarmerie protégeait le préfet, alors que pour Higaniro, il s'agissait de militaires. La protection devait être le fait de la gendarmerie et non de militaires.

Nizeyimana exprimait des sympathies MRND et même plutôt CDR. Il recevait pendant le week-end la visite de responsables CDR, chez lui. » (déposition du colonel Marcel Gatsinzi, ministère de la Justice, Kigali, PV 0142, 16 juin 1995, p. 2)

La plupart des relations butaréennes d'Alphonse Higaniro furent nouées, à un double titre, par l'intermédiaire de son épouse, Alphonsine Mukakamanzi, fille d'Emmanuel Akingeneye (*MRND, Hutu, Ruhengeri*) médecin personnel du président et d'une mère tutsi originaire du secteur Muzenga en commune Ndora à Butare. D'une part, des rapports étroits s'étaient établis au cours des années 1970 au sein de l'équipe des anciens assistants médicaux de l'hôpital universitaire. Dans ce groupe figuraient notamment Emmanuel Akingeneye et Venant Ntabomvura, tous les deux étaient issus de la première promotion des docteurs en médecine rwandais (1967-68). On y retrouvait aussi Théodore Sindikubwabo, chef du service de pédiatrie de l'hôpital universitaire (promotion 1968-69), ou encore Joseph Kanyabashi, alors sous-directeur administratif de l'hôpital universitaire dont les fonctions le mirent en relation régulière avec les personnels en formation. Ensuite, à la fin de la décennie, s'ajouta Séraphin Bararengana, professeur, puis doyen de la faculté de médecine. C'est en se faisant remarquer comme bon administrateur, notamment par Emmanuel Akingeneye, que Joseph Kanyabashi a été proposé aux autorités supérieures pour occuper les fonctions de bourgmestre de Mukura, puis de Ngoma. Après l'installation d'Alphonse Higaniro à Butare, Joseph Kanyabashi se rendit très fréquemment chez lui lors des visites de son beau-père, Emmanuel Akingeneye.

D'autre part, la filiation maternelle butaréenne d'Alphonsine Mukakamanzi établissait des liens de voisinage avec la belle-famille de Jean-Baptiste Habyalimana. L'épouse de ce dernier, d'ethnie hutu, était originaire du secteur Gisagara et la famille maternelle d'Alphonsine Mukakamanzi du secteur Muzenga. Le caractère atypique de la condition familiale des deux couples les rapprochait : d'un côté, Alphonse Higaniro, le nordiste relais local de l'*akazu*, avait un beau-père nordiste de l'*akazu* et une belle-mère tutsi de Butare⁵⁶ et de l'autre, Jean-Baptiste Habyalimana, l'intellectuel tutsi de Butare, était marié avec une femme hutu de mère tutsi, Joséphine Karuhimbi qui était la fille de Désiré Kalinijabo, hutu originaire de Save, membre du MDR-Parmehutu, ex-administrateur-adjoint (équivalent de préfet) de Cyangugu au cours de l'année 1960 ! C'est, semble-t-il, du fait de telles attaches que Jean-Baptiste Habyalimana estima être la seule personnalité tutsi à pouvoir se rendre chez Alphonse Higaniro et Alphonsine Mukakamanzi. Ces fréquentations politiques ou mondaines très « ouvertes » de Jean-Baptiste Habyalimana surprenaient beaucoup les Butaréens politisés. Si certains les interprétaient comme une manifestation d'indépendance intellectuelle et de refus de diaboliser des opposants, d'autres y voyait la preuve d'une soif d'ambition et/ou d'une certaine naïveté.

6.4. Les engagements politiques des personnels de la Sorwal

⁵⁶ Parmi les premières promotions d'assistants médicaux formés à l'hôpital universitaire de Butare, un grand nombre d'étudiants, notamment ceux qui venaient du *Rukiga*, épousèrent des jeunes femmes originaires de la préfecture, très généralement des femmes tutsi (ou au moins de mère tutsi) : Akingeneye, Mubiligi, Gatera, Musafiri, Kayihigi, Mbarutso, Gahungu, Ntabomwura, etc. Citons encore la situation familiale du vice-recteur Jean-Berchmans Nshimyumuremyi, un des « bourreaux » de Butare pendant le génocide, dont l'épouse, Spéciose Mukantabana, originaire de Ruhashya et de mère tutsi, était la cousine de Bernadette, l'épouse tutsi d'Emmanuel Bagambiki, ex-préfet de Kigali rural puis de Cyangugu, deux préfectures où d'importants massacres se déroulèrent alors que ce dernier était en fonction.

Au-delà de sa participation aux financements des activités des partis, que ce soit avant la guerre ou pendant, la Sorwal, base nordiste en terre butaréenne, joua un rôle déterminant dans la structuration locale des partisans du régime Habyarimana. Ainsi, c'est Martin Dusabe, qui se chargea, en liaison avec les organes centraux du MRND, d'organiser les fonctionnaires adhérents au MRND et affectés à Butare.

Enfin, d'après divers témoignages, et au titre de la mobilisation courante des moyens de l'État et des entreprises para-étatiques, divers moyens logistiques étaient mis à la disposition de l'ex-parti unique, le minibus Mazda rouge (immatriculé CB 1929) et les camionnettes Pajero de la Sorwal sillonnaient toute la ville lors de l'organisation de manifestations du MRND ou des diverses activités des structures politiques liées à la mouvance présidentielle. De même, les locaux de la Sorwal, excentrés et vastes, furent utilisés pour l'hébergement et l'entraînement de miliciens, à commencer par ceux qui étaient salariés de l'entreprise.

J'ai déjà mentionné ci-dessus la pratique des recrutements politiques lors des diverses réorganisations des personnels. La plus importante concerne la création *ex nihilo* d'une équipe technique chargée d'une nouvelle ligne de production. Dirigée par Déo Ndikumana (*Hutu, Butare, commune Mbazi*), chef d'équipe recruté en février 1993, celle-ci fut considérée comme la mise en place de personnels privilégiés et politiquement sûrs. Les recrutements s'étalèrent sur l'année 1993.

Par ailleurs, le 21 avril 1993, trois salariés se virent notifier un « avertissement pour faute lourde ». La faute lourde consistait à avoir suscité « un mouvement de révolte avorté ». En fait, les trois personnes visées figuraient parmi les derniers salariés rescapés proches des partis de l'opposition.

Alors même que les jeunesses *Interahamwe* n'existaient guère - ou n'étaient guère connues - avant le début de la guerre d'avril 1994 à Butare, la Sorwal avait anticipé leur organisation et put fournir dès que l'opportunité se présenta le noyau des militants sûrs et formés qui se chargèrent de la multiplication et de l'encadrement des effectifs. Alphonse Higaniro et Ildephonse Nizeyimana, capitaine à l'ESO, se concertèrent lors des recrutements et mirent en œuvre cette mobilisation dont le suivi était assuré par Innocent Nkuyubwatsi, parent d'Ildephonse Nizeyimana.

Après l'attentat contre l'avion présidentiel, Alphonse Higaniro et Séraphin Bararengana quittèrent ensemble Butare le 7 avril avec le convoi qui escortait les personnalités butaréennes promues, Théodore Sindikubwabo et le général Marcel Gatsinzi. Alphonse Higaniro se rendit à Gisenyi pour assister à l'enterrement de son beau-père, décédé alors qu'il accompagnait le président. Il s'y installa ensuite jusqu'à la fin de la guerre et s'intégra dans le noyau des personnalités "conseillant" le GI. À Butare, Martin Dusabe fit fonction de directeur général *ad interim*.

La production de l'usine fut arrêtée à la mi-avril du fait des difficultés de déplacement des personnels après l'installation d'un grand nombre de barrages sur les routes et de la situation générale d'insécurité dans la préfecture. La Sorwal avait embauché une trentaine de salariés tutsi, la plupart furent tués chez eux dans leurs communes de résidence. La production reprit ensuite du 9 mai au 30 juin 1994. A. Higaniro suivait l'évolution de la situation à partir de Gisenyi. Avant de partir, il avait signé plusieurs chèques vierges à l'avance, chèques sur lesquels il fallait simplement ajouter les signatures de M. Dusabe et de J.-B. Sebalinda. Mais, en raison des défaillances du système bancaire, la quasi-totalité des transactions se fit en liquide. Les fonds de l'entreprise furent détenus par Innocent Nkuyubwatsi qui fit fonction de caissier pour la totalité des opérations courantes (salaires et autres charges, dépenses, recettes). Le fait que cette fonction de caissier lui soit confiée peut s'expliquer par la garantie de sécurité qu'il offrait comme ex-militaire *Interahamwe* logé chez un capitaine important sur la place de Butare et par son niveau d'information des affaires (au sens large) de la Sorwal. Lors de la reprise du travail en mai, tous ceux qui voulurent toucher leurs arriérés de salaires

se déplacèrent à Karubanda. Quelques salariés tutsi survivants se présentèrent. Ils firent l'objet de menaces de la part des salariés militants prohutu et après la diffusion d'une note de Martin Dusabe justifiant le refus de payer le salaire d'une cantinière hutu, Clarisse Uwacu, accusée d'être en réalité une Tutsi ayant changé d'ethnie, les autres employés tutsi, qui avaient déjà pris le risque de franchir les barrages routiers, ne tentèrent plus de revenir à l'usine. Dans ce domaine, la ségrégation ethnique envers les personnels tutsi était délibérée, puisqu'Innocent Nkuyubwatsi dut aller payer directement à son domicile Jean-Marie Vianney Rutaganda (*hutu*), chef de contrôle, qui demeurait à Cyarwa, qui n'osait pas se déplacer car, selon l'expression du responsable milicien, « il avait une esthétique tutsi » et craignait d'être abattu aux barrages⁵⁷.

Tout au long de la guerre civile, Martin Dusabe fut en charge des relations avec les autorités militaires et administratives. Il rencontra presque quotidiennement le capitaine Ildephonse Nizeyimana et participa à l'organisation de l'autodéfense civile à Butare tout comme J.-B. Sebalinda qui assurait officiellement la gestion des financements consacrés à l'autodéfense civile.

D'une manière générale, incités par leur directeur à partir de Gisenyi, les cadres de la Sorwal furent très impliqués dans la politique de « pacification » à Butare. Les éléments les plus extrémistes de la Sorwal, « les plus avertis » parmi les personnels, furent même sollicités « pour qu'ils collaborent avec la population qui contrôle les réfugiés aux barrières ». On retrouve sur cette liste Jean-Léonard Cyiza, du secteur Rango, militant MRND/CDR. Parmi les autres employés ou ex-employés qui se distinguèrent, figurent encore deux activistes notoires dont le zèle mortifère s'illustra notamment lors de l'attaque de l'église de Ngoma, le 29 avril :

- Jacques Habimana (*MDR Power, Hutu, Butare, commune Nyakizu*), magasinier devenu « journaliste » privé. Il fut ensuite nommé conseiller du secteur Ngoma par le bourgmestre Joseph Kanyabashi en remplacement de Saïd Munyankumburwa, assassiné ;
- Édouard Niyitegeka (*MRND, Hutu, Cyangugu*), technicien, qui bénéficia de la redoutable réputation d'être « l'époux qui tua sa propre femme tutsi ».

La direction et les personnels de la Sorwal s'enfuirent vers Gikongoro et Cyangugu les 2 et 3 juillet 1994.

⁵⁷ Innocent Nkuyubwatsi, alors emprisonné à la prison de Karubanda, a été un de mes principaux informateurs sur de nombreux points liés à la gestion et aux personnels de la Sorwal.

Documents comptables de la Sorwal

- Comptes clients des années 1991, 1992, 1993, 1999. Clients douteux et créances litigieuses 1991, 1992, 1993. Créances non recouvrables 1999.
- Comptes « Collectif clients » : Solde auxiliaire des comptes établis aux 31 décembre 1991, 1992, 1993, 1999.

Clients douteux et créances litigieuses 1991, 1992, 1993 et créances non recouvrables 1999

Clients douteux au 31/12/1991 ⁵⁸	Ethnie	Préfecture	Créances
Basomingera Sadallah, commerçant		Kibungo	36381000
Ntaditombero Innocent			684000
Hitimana Thaddée			680000
Zihindura			2448000
Zilimwabagabo Jackson, commerçant	Hutu	Byumba	3273440
Habineza François, commerçant	Hutu	Gitarama/ Kigali Matheus	1615000
Bandetse Édouard, commerçant	Hutu	Cyangugu	20127730
Dusabe Martin, cadre Sorwal	Hutu	Gisenyi	3500
Kimenyi Vianney, commerçant	Hutu	Gitarama/ Kigali Matheus	4930209
Rwabahigi			257450
Minani Ephrem			238000
Utazirubanda Fidèle, commerçant	Hutu	Gitarama/ Kigali Matheus	4116101
Nteziyaremye François, commerçant	Hutu	Gitarama/ Kigali Matheus	1362550
Nyirabugingo Isabelle			2040000
Rwandex, société		Kigali	121500
Hategekimana Gaspard			1361600
Murangwa Alphonse			1020000
Mukarugwiza Césarie ⁵⁹	Hutu	Kigali	342550
Kopia, société			864
Munyapundu Léon, commerçant	Hutu	Gitarama/ Kigali Matheus	2380500
Munyandinda Protais, commerçant	Hutu	Gisenyi	530400
Univa, société			137020
Murekezi Vincent, commerçant	Hutu	Butare	1880000
Total général			85731414

⁵⁸ Nous avons conservé l'ordre de présentation des documents établis par la comptabilité de la Sorwal. Ont été ajoutés, lorsqu'il a été possible de les identifier, les activités professionnelles, les appartenances ethniques, les préfectures d'activité.

⁵⁹ Épouse de Jean-Marie Vianney Nkezabera, administrateur de la Sorwal.

Solde des comptes clients au 31/12/1992	Ethnie	Parti	Préfecture	Créances
Basomingera Sadallah, commerçant			Kibungo	800
Bamurange Marie ⁶⁰	Tutsi	MRND	Gisenyi	6323716
Bandetse Édouard, commerçant	Hutu	MRND	Cyangugu	6565386
Aprocom ⁶¹	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama,	3654600
Habineza François, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	300000
Hardware Center ⁶²	Hutu	Interahamwe	Kigali	3675100
Kimenyi Vianney, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	1793829
Mukarugwiza Césarie ⁶³	Hutu	Ex-MDR Twagiramungu	Kigali	342550
Munyampundu Léon, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	680000
Munyandinda Protais	Hutu		Gisenyi	2522888
Murekezi, commerçant	Hutu	PSD	Butare	6618700
Ngendahimana Félicien, commerçant (payeur régulier)	Hutu	leader pentecôtiste	Cyangugu	204329
Ntamitondero Innocent				370000
Nteziyaremye François, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	1129398
Sogedi ⁶⁴		Interahamwe	Gitarama/ Kigali	7469400
Utazirubanda Fidèle, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	1952384
Rwandex, société			Kigali	121500
Zilimwabagabo Jackson, commerçant	Hutu	sans	Byumba	3498440
Total général				47223020

⁶⁰ Épouse de Phénéas Ruhumuliza, dite « Mary ».

⁶¹ Société dirigée par Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, dit Zuzu, membre du Comité parallèle des *Interahamwe*.

⁶² Société dirigée par Phénéas Ruhumuliza, vice-président des *Interahamwe*.

⁶³ Épouse de Jean-Marie Vianney Nkezabera, administrateur de la Sorwal.

⁶⁴ Société dirigée par Phénéas Ruhumuliza, vice-président des *Interahamwe*.

Clients douteux au 31/12/1993	Ethnie	Parti	Préfecture	Créances
Basomingera Sadallah, commerçant			Kibungu	800
Bandeste Édouard, commerçant ⁶⁵	Hutu	MRND	Cyangugu	2669426
Aprocom ⁶⁶	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama,	8953300
Habineza François, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	300000
Hardware Center ⁶⁷	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama	27338980
Kimenyi Vianney, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	1152929
Mukaarugwiza Césarie ⁶⁸	Hutu	Ex-MDR Twagiramungu	Kigali	142550
Munyampundu Léon, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	680000
Munyandinda Protais	Hutu		Gisenyi	11150
Murekezi Vincent, commerçant ⁶⁹	Hutu	PSD Power	Butare	15911000
Ngendahimana Félicien, commerçant (payeur régulier)	Hutu	leader pentecôtiste	Cyangugu	205359
Sogedi ⁷⁰		Interahamwe	Gitarama/ Kigali	10019950
Nteziyaremye François, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	377052
Utazirubanda Fidèle, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	457009
Rwandex, société			Kigali	121500
Zilimwabagabo Jackson, commerçant	Hutu	MRND	Byumba	3498440
Nyinawumwami Hyacinthe ⁷¹	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama	1136500
Rungenga Innocent	Hutu	MDR	Gikongoro/ Kigali	4730000
Mujyarugamba Athanase				135000
Kabiyiza Évariste, commerçant (enfui en 1993)	Tutsi		Butare	3872000
Nzeyimana Callixte, commerçant (enfui en 1993)	Tutsi		Butare	4364000
Kajuga Robert ⁷²	Tutsi	Interahamwe	Kibungu/ Kigali	2248000
Harolimana Géras, commerçant	Tutsi		Kigali rural	4364000
Rutaganda Georges ⁷³	Hutu	Interahamwe	Kigali/Gitarama	4273000
Tumusabayezu Jean-Bosco, commerçant	Tutsi	PL	Kigali/ Butare	6500000
Total général				103461945

⁶⁵ Trésorier du comité préfectoral du MRND de Cyangugu et membre du comité national du MRND.

⁶⁶ Société dirigée par Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, dit Zuzu, membre du Comité parallèle des *Interahamwe*.

⁶⁷ Société dirigée par Phénéas Ruhumuliza, vice-président des *Interahamwe*.

⁶⁸ Épouse de Jean-Marie Vianney Nkezabera, administrateur de la Sorwal.

⁶⁹ Trésorier de la CDR Butare.

⁷⁰ Société dirigée par Phénéas Ruhumuliza, vice-président des *Interahamwe*.

⁷¹ Épouse de François Musoni, militant *Interahamwe*, inspecteur de police judiciaire à Kigali impliqué dans le suivi des procédures engagées par le parquet contre la Sorwal.

⁷² Président des *Interahamwe*.

⁷³ Vice-président des *Interahamwe*.

Clients douteux (créances d'avant-guerre)	Ethnie	Parti	Préfecture	Créances
Murekezi Vincent, commerçant	Hutu	PSD/CDR	Butare	8020800
Zilimwabagabo Jackson, commerçant	Hutu	sans	Byumba	3498800
Interpetrol (Phénéas Ruhumuliza)	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama	4291200
Muhayimana Célestin, agent Minitrap	Hutu	CDR	Butare Kibayi	98700
Tumusabeyezu Jean-Bosco, commerçant	Tutsi	PL	Kigali/ Butare	6500000
Rutanganda Georges	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama	3773000
Harolimana Géras, commerçant	Tutsi		Kigali rural, Mbogo	4364000
Kajuga Robert	Tutsi	Interahamwe	Kibungo/ Kigali	2248000
Nzeyimana Callixte, commerçant (enfui en 1993)	Tutsi		Butare	4364000
Kabayiza Évariste, commerçant (enfui en 1993)	Tutsi		Butare	3872000
Sogedi (Phénéas Ruhumuliza)	Hutu	Interahamwe	Gitarama/ Kigali	8519950
Nyinawumwami Hyacinthe (épouse de François Musoni)	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama	1136500
Rwandex, société			Kigali	121500
Utazirubanda Fidèle, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	457009
Ngendahimana Félicien, commerçant (payeur régulier)	Hutu	leader pentecôtiste	Cyangugu	205359
Nteziyaremye François, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	377052
Ndayiragije Jean, commerçant	Tutsi		Butare	207000
Kimenyi Vianney	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	1152929
Hardware Center (Phénéas Ruhumuliza)	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama	27338980
Habineza François, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	300000
Mukarugwiza Césarie (épouse de Jean-Marie Vianney Nkezabera, administrateur Sorwal)	Hutu	Ex-MDR Twagiramungu	Kigali	142550
Munyampundu Léon, commerçant	Hutu	MDR	Gitarama/ Kigali Matheus	680000
Munyandinda Protais, commerçant	Hutu		Gisenyi	11150
Aprocom Kigali (Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, dit Zuzu)	Hutu	Interahamwe	Kigali/ Gitarama,	8953300
Rungenga Innocent	Hutu	MDR	Gikongoro/ Kigali	4730000
Total général				95363779

Synthèse : Le système de financement politique des milices et partis « Hutu Power » par la Sorwal

Les montants en jeu

Cette première approche à partir des impayés et des « créances douteuses » ne donne cependant qu'une vision partielle des mouvements de fonds sur longues périodes. Des sommes beaucoup plus importantes que les impayés relevés en fin d'exercice comptable étaient en jeu tout au long de l'année au cours de laquelle la circulation des marchandises et des chèques pouvait générer des facilités de trésorerie extrêmement importantes. À titre d'exemple, en l'absence de système de prêts bancaires souples au Rwanda, la pratique des prêts relais à des particuliers ou des entreprises pour de courtes durées se faisait généralement entre particuliers à des taux spéculatifs fort rémunérateurs pour ceux qui disposaient de capitaux disponibles. L'étude des fiches clients complète notre analyse.

Au cours de l'année 1993, la première année pleine du nouveau directeur général, le montant des ventes confiées aux responsables *Interahamwe* et au trésorier de la CDR, Vincent Murekezi, représentait les 313 millions de la production totale de l'entreprise dont 63 % pour les premiers (196 millions⁷⁴) et 37 % pour le second (117 millions). Il est tout à fait remarquable de constater que, si l'on reprend les propos d'Alphonse Higaniro devant la Cour d'assises à Bruxelles, l'analogie fut donc totale entre le strict « critère des meilleurs partenaires commerciaux » appliqué par les gestionnaires de la Sorwal (direction et CA) et... l'appartenance des clients au MRND/CDR !

Si nous reprenons de manière synthétique l'ensemble de ces éléments, nous pouvons dégager divers sous-groupes de clients.

Les bénéficiaires

Noyau des clients anciens de la « gestion Ngirira » :

* Groupe Gitarama/Kigali, quartier Matheus (commerçants proches du MDR)

Habineza François

Kimenyi Vianney

Munyampundu Léon

Nteziyaremye François

Utazirubanda Fidèle

En outre, Mukarugwiza Césarie peut aussi être assimilée à ce premier groupe. Il s'agit de l'épouse de Jean-Marie Vianney Nkezabera, membre du CA comme représentant de la BRD, ex-MDR tendance Twagiramungu, qui tenait un magasin à Kigali. Les fonds à rembourser étaient prélevés, très progressivement, sur les émoluments de son mari, du moins tant qu'il siégea au conseil d'administration. Le solde fut provisionné.

Deux autres clients importants [Basominger Sadallah (Kibungo) ; Zilimwabagabo Jackson (Byumba)] furent pour le premier évincé, pour le second reconduit par l'« équipe Higaniro ».

À partir de 1992, ce noyau est remplacé par un :

* Premier groupe d'*Interahamwe* :

⁷⁴ F. Musoni : 23, Aprocom : 23, Sogedi : 57, Interpetrol : 23, Hardware Center : 63, G. Rutaganda : 5, R. Kajuga : 2 (relevé établi à partir des fiches clients de la Sorwal).

Ruhumuliza Phénéas ;
Bamurange Marie, épouse de Phénéas Ruhumuliza ;
Hardware Center, société commerciale dirigée par Phénéas Ruhumuliza ;
Sogedi, société commerciale dirigée par Phénéas Ruhumuliza ;
Aprocom, société commerciale dirigée par Jean-Marie Vianney Mudahinyuka, dit Zuzu.

Il s'étoffe en 1993 avec un :

* Deuxième groupe d'*Interahamwe* :

Kajuga Robert ;

Rutaganda Georges ;

Nyinawumwami Hyacinthe, épouse de Musoni François, IPJ du parquet de Kigali.

Puis en 1994, avec la création d'une nouvelle société-écran :

Interpetrol, société commerciale dirigée par Phénéas Ruhumuliza.

Cet apport est consolidé par d'autres clients au profil politique similaire :

* « Hutu *Power* »

CDR

Muhayimana Célestin

Murekezi Vincent

MRND

Bandetse Édouard

Bakundukize Élias⁷⁵

MDR

Semwaga Félix

En 1993, s'ajoutèrent quelques commerçants tutsi, notamment de Butare⁷⁶. Les deux premiers n'honorèrent pas leurs traites et s'enfuirent. Ils furent soupçonnés d'avoir rejoint le FPR. Les deux derniers ne procédèrent qu'à un seul achat et ne les payèrent pas. Ils furent apparemment utilisés dans une stratégie d'équilibre dans la quête de nouveaux clients et auraient accepté des arrangements sollicités par le responsable de la prospection commerciale. Nzeyimana Callixte, disparu en 1993, puis mandat d'arrêt Interpol, installé à Nairobi ; Kabayiza Évariste, disparu en 1993, puis mandat d'arrêt Interpol, installé à Nairobi ; Ndayiragije Jean ; Harolimana Géras ; Tumusabayezu Jean-Bosco (il fut tué en 1994).

Une gestion en faux-semblant

L'élément le plus marquant qui se dégage de l'étude des archives de la gestion de la Sorwal fut une dissociation permanente entre le recours systématique à un discours de saine gestion et son invalidation immédiate dans la pratique. Les réunions du CA et les jeux de rôle

⁷⁵ Ce grand commerçant de Bugarama (Cyangugu) ne figure pas parmi les clients litigieux. Client épisodique, « payeur régulier », il finançait les *Interahamwe* de Bugarama et hébergeait dans ses entrepôts les militaires chargés de leur entraînement.

⁷⁶ D'après nos informations, ils auraient été sollicités par le directeur commercial pour augmenter les ventes, des arrangements directs étaient négociés avec Jean-Paul Kamavu.

auxquels se livrèrent les participants relevaient ainsi d'une fiction entretenue dont personne n'était dupe, mais qui avait besoin d'être mise en scène.

Comme nous venons de le voir, les créances impayées explosèrent en 1993 en passant de 47 à 103 millions, soit près de 20 % de plus que lors de l'exercice 1991 qui justifia le licenciement de la direction précédente. C'est pourtant le 26 janvier 1994 que le CA, faisant preuve d'une certaine ironie rétrospective, après étude du rapport de l'avocat-conseil, Édouard Karemera, « réaffirme que Mathieu Ngirira est responsable de la gestion catastrophique de la société pendant son exercice 1991 ». Toutefois après avoir dénoncé « l'insubordination et l'entêtement » de l'intéressé, le CA, magnanime, « décide de ne pas intenter d'action en justice pour le grave préjudice causé à la société ». D'une manière tout aussi surprenante, le même CA prit en conséquence des décisions draconiennes : « il n'accordera plus de crédit jusqu'à nouvel ordre, il évitera toute situation de monopole dans la commercialisation des allumettes en faveur d'un client à haute capacité financière », il fixa encore une marge bénéficiaire minimale et plafonna les réductions accordées aux clients. Toutes ces mesures contrevenaient aux pratiques inédites que la nouvelle direction mettait en œuvre au profit des clients *Interahamwe* : vente à crédit, vente à perte, réduction abusive à un client en situation de monopole... (Décisions et recommandations du CA de la Sorwal réuni le 26 janvier 1994).

Lors de sa déclaration finale devant le tribunal de Bruxelles et en réponse à l'exposé que j'avais effectué lors de ma déposition, Alphonse Higaniro déclara :

« Dans son raisonnement [du témoin], il y a quelque chose qui ne tient pas debout. La capacité de production était de 100 000 cartons. Le CA est obligé de réduire à 72 000 (pas assez de clients). Comment peut on encore penser au système d'introduction des clients, alors que c'est une entreprise qui court après les clients ? Si les clients se bouscuaient, on n'aurait pas réduit la production à 72 000 cartons.

Il n'y a pas lieu de croire qu'une entreprise puisse dilapider ses avoirs financiers, sans contrepartie de vente, et continue à fonctionner sur une si longue période. » (Alphonse Higaniro, Bruxelles, 21 mai 2001)

C'était pourtant bien le cas. Les effets du système de spéculation mis au point par la Sorwal étaient parfaitement connus et assumés comme le DG l'a écrit explicitement à un client mécontent de Gitarama avec lequel la Sorwal voulait renouer fin 1993 en reconnaissant la situation : en effet, le système de vente à perte était d'une efficacité redoutable, car il dissuadait toutes relations commerciales avec des commerçants « normaux » et aboutissait à des positions de monopole des *Interahamwe* qui inondaient le marché sans respecter les zones de distribution négociées avec les « représentants officiels de la Sorwal ». A. Higaniro lui promet donc à l'avenir des « relations commerciales régulières, honnêtes et dépourvues de toute entrave de la part des spéculateurs » (lettre du 11 novembre 1993 d'Alphonse Higaniro à Fidèle Mupagasi, Gitarama).

À cette date, il s'agissait de préparer un CA qui avaliserait la situation financière de la Sorwal et qui ne compliquerait pas la situation judiciaire de la société vis-à-vis du procureur de la République du parquet de Kigali. Des écrits devaient pouvoir justifier les efforts déployés par la Sorwal pour remédier à la situation catastrophique de sa trésorerie. C'est ainsi que plusieurs courriers furent transmis au parquet de Kigali au cours du mois de septembre 1993 pour solliciter des poursuites contre divers clients récalcitrants. Parmi le groupe des *Interahamwe*/MRND/CDR ne figuraient que Jean-Marie Vianney Mudahinyunka dit *Zuzu*. Bizarrement, le DG de la Sorwal se sentit obligé de transmettre le 29 septembre 1993 un courrier au parquet de Kigali pour l'informer de l'état d'avancement de ses propres relations avec les IPJ de ce même parquet et déclarer... que les clients se sont engagés à payer. Jean-Marie Vianney Mudahinyunka fit cependant l'objet d'un traitement particulier : dans le

courrier, il est ajouté une raison qui le « dédouane » des délais de paiement (marchandises « encore en douane »). Puis, une deuxième lettre rédigée le jour même et contredisant la précédente demande la transmission des dossiers au tribunal de première instance !

Par contre, lorsqu'il s'est agi de traiter concrètement la question du recouvrement des créances et des recours juridiques engagés, la situation fit l'objet d'une analyse des plus optimistes. Si la plus grande sévérité était recommandée à l'égard des « clients à faible capacité financière » (notamment les « grands escrocs qu'on ne connaissait pas » (Kayabiza et Nzeyimana, les deux clients tutsi enfuis au Kenya, et Harolimana Geras), « les autres clients vont sûrement, avec le temps et l'amélioration de la situation économique du pays, honorer leurs engagements. » Le rapport concluait donc que les grands débiteurs (Édouard Bandetse, Aprocom, Sogedi, Hardware center, Vincent Murekezi, Georges Rutaganda, et tous les cas d'avant 1992 - commerçants MDR du quartier Matheus) pouvaient être considérés comme ayant des biens suffisants : « Nous ne doutons pas de leur capacité de nous rembourser » (document « Constitution des provisions pour le compte clients »). Cette pseudo décision annulait donc celle mentionnée dans le rapport d'activité 1992 qui mentionnait dans le cas des « clients Ngirira » (p. 5) : « La Sorwal a transmis leurs dossiers à son Avocat-conseil pour recouvrement par voie judiciaire. La direction de la Sorwal a en effet épuisé toutes les possibilités du règlement du litige à l'amiable (...) ». Notons enfin qu'à cette époque, l'argument sur l'évolution de la conjoncture économique était fort volontariste alors même que chacun spéculait sur les désordres politiques pour ponctionner en toute impunité les caisses des établissements publics et privés en imaginant que des troubles majeurs ou un changement de régime pourraient effacer toutes les dettes⁷⁷.

Le cas de l'IPJ militant *Interahamwe*, François Musoni, fut de ce point de vue particulièrement explicite. Tout au long de l'année 1993, 7 livraisons pour un montant avoisinant les 30 millions de Frws lui permirent d'assurer le paiement différé des ventes précédentes. Puis à la fin de l'année, malgré plusieurs notes de J.-P. Kamavu indiquant en substance que « la famille Musoni a les moyens de nous rembourser seulement ils temporisent parce qu'ils nous ont rendus des services au parquet de Kigali. » (20 décembre 1993), des négociations permirent de récupérer deux chèques antidatés, l'un encaissable au 31 mars 1994, l'autre au 30 juin 1994...

La justice avait donc été essentiellement saisie pour se couvrir formellement vis-à-vis du conseil d'administration, et vis-à-vis du parquet de Kigali où Édouard Kanihura, qui avait le dossier en charge, instruisait et poursuivait, notamment sur les dépôts systématiques de chèques de garantie sans provision :

« (...) Quelques jours avant le génocide, la Sorwal a eu un problème de trésorerie. Un dossier de détournement dans lequel était impliqué Monsieur Jean-Paul Kamavu a été ouvert au parquet de Butare. Dans cette période, certains chèques qui étaient gardés dans la comptabilité de la Sorwal furent versés. Plusieurs personnes furent sorties de la liste des tireurs de chèques sans provision en faveur de la Sorwal dont Georges Rutaganda et Robert Kajuga ainsi que Phénias Ruhumuliza. Dès que le parquet de Kigali a voulu exercer des poursuites contre Robert Kajuga, Georges Rutaganda et Phénias Ruhumuliza, ces derniers ont présenté une lettre de décharge signée par le directeur de la Sorwal comme quoi la Sorwal venait d'être payée. Mais en réalité ce n'était qu'une façon de les couvrir. Ils ont plutôt signé d'autres chèques qui remplaçaient ceux qu'on avait présentés à la banque. »⁷⁸

La question de la pérennité des crédits

⁷⁷ « Début 1994, ce dossier devait sortir au tribunal de 1^{ère} instance de Kigali, mais il y a eu blocage avec la guerre ». A. Higaniro, Bruxelles, 21 mai 2001.

⁷⁸ Témoignage d'Édouard Kayihura, *loc. cit.*

En fait, la question principale à régler était d'installer le « système des crédits » aux clients privilégiés dans la longue durée. L'étude des documents de la Sorwal permet alors de recenser toute une série de fraudes générant des avantages ou permettant de différer l'apurement des comptes : primes à la vente (système valable pour tous types de clients), vente sans marge bénéficiaire, réduction sélective atteignant pour les bénéficiaires 10 % des tarifs, vente pour l'étranger sans déclaration d'exportation, vente avec paiement direct en dollars aussitôt échangés en francs rwandais au marché parallèle. La Sorwal ayant le monopole national et régional, les produits étaient livrés aux frontières burundaise et congolaise sans licence d'exportation et payés directement en dollars par des intermédiaires. La plupart de ces opérations étaient précédées d'arrangement avec le représentant commercial de la Sorwal prévoyant diverses contreparties personnelles.

Dans le cas des clients « politiques », les livraisons ne faisaient quelquefois que transiter formellement par le destinataire initial. Celui-ci se contentait souvent de trouver un repeneur de la cargaison qui lui rachetait le tout à perte. L'un récupérait des liquidités immédiatement qu'il pouvait utiliser à d'autres fins et l'autre était alors sûr de vendre de manière avantageuse sans craindre la concurrence. La contrainte principale résidait dans le fait de ne pas avoir à payer la Sorwal. Pour ce faire, de nombreuses issues étaient pratiquées : dépôts de chèques vierges non encaissés, de chèques sans date, report d'échéance de plusieurs mois. Lorsqu'il fallait les encaisser, il était possible encore de gagner plusieurs semaines avec le constat d'impayés de la part de la banque puis le dépôt de nouveaux chèques. Les clients les mieux organisés mirent au point un système de « cavalerie », un chèque d'un tireur d'une banque servant à payer le débit d'un autre compte. Mais le système le plus simple consistait à fournir au client un nouveau lot de cartons d'allumettes équivalent à la somme due, ce qui faisait que l'avance n'était jamais remboursée⁷⁹.

Ainsi, Vincent Murekezi, « un des grands clients et même honnête de la Sorwal » (note de Jean-Paul Kamavu au DAF du 11 février 1993) qui « a été le plus grand client de l'année 1992 » (il avait acheté pour 116 millions de cartons d'allumettes) conserva un solde débiteur qui fluctua au cours des années 1993-1994 entre 12 et 26 millions. Chaque fois qu'il atteignait cette somme plafond de nouvelles livraisons réapprovisionnaient les créances. En octobre 1993, alors que ses impayés dépassaient les 25 millions et qu'il demandait la livraison de 1000 cartons supplémentaires, l'agent commercial envoya une note au DG pour souligner qu'il était pessimiste sur la volonté de payer du client qui « achetait une telle quantité parce qu'il bénéficiait du crédit, lequel crédit finançait le commerce d'autres articles (farine, sucre...) » (note de l'agent commercial au DG, sans date).

Dans le cas de Phénéas Ruhumuliza, la multiplication des sociétés fictives et l'utilisation de toutes les échappatoires admises permirent de concentrer sur lui des prêts de plusieurs dizaines de millions de FRws⁸⁰. La Sorwal faisait les recours et proposait de nouvelles livraisons pour les satisfaire. L'essentiel du dossier comptable de la Sogedi était composé de chèques impayés avec la notification des banques et de notes de l'agent commercial au DG annonçant la possibilité d'encaissement d'un chèque, chaque fois suivie d'une demande de

⁷⁹ Une note manuscrite résume parfaitement la procédure : « Client Murekezi. Le chèque de 5 145 800 frs que nous avons retiré aujourd'hui [de la banque faute de dépôt suffisant, note AG], il accepte que nous le portions à l'encaissement demain dans l'après-midi. Pour le moment, il veut 1000 cartons [soit l'équivalent de 5 millions de Frs, note AG]. Signé : Agent commercial J.-P. Kamavu, 13/5/1993. « OK on peut lui servir. » Signé : J.-B. Sebalinda, 13/5 1993].

⁸⁰ D'octobre 1992 au 31 décembre 1993, la Sogedi prit livraison de marchandises pour une valeur de 68 millions, Hardware center de 63 millions pour l'année 1993, Interpetrol pour 23. Aprocom, société dirigée par son associé J.-M. V. Mudahinyuka était impliquée à hauteur de 23 millions.

1000 cartons supplémentaires, demande systématiquement avalisée par un « OK » de J.-B. Sebalinda ou d'A. Higaniro.

Ainsi, suite à des doléances concernant toute une série de chèques refusés par les banques, Phénéas Ruhumuliza rappela, dans un courrier du 17 juin 1993 rédigé sur entête de la Sogedi, son statut de gros client (« plus ou moins 70 millions d'achat depuis novembre 1992 ») et mit en garde Alphonse Higaniro contre les conséquences de la suppression du système de crédit : « Il faut avoir confiance en nous. Il ne faudrait pas prendre un cas particulier d'un client malhonnête et le généraliser. La rupture subite d'approvisionnement entraînerait des conséquences terribles : manque de provision suffisantes pour le règlement des factures, et nos chèques deviennent impayés. Sollicitons de nous servir mensuellement comme ça se faisait jusqu'à aujourd'hui. C'est-à-dire remise chèque à la Banque parallèlement à la nouvelle livraison. Le délai de 30 jours n'est pas suffisant pour le crédit. Il faudrait au moins 60 jours. ».

Les contrats d'exclusivité

À la mi-juillet 1993, la DG de la Sorwal décida de changer sa stratégie de vente et de normaliser ses relations avec ses principaux prédateurs politiques « industriels », ceux qui, après avoir bénéficié d'avantages exorbitants devaient pouvoir accepter de revenir à des marges plus raisonnables. Une note rédigée par J.-P. Kamavu décrit le raisonnement : les petits clients, les clients institutionnels (comme la Rwandex) et les commerçants liés à l'opposition s'étant retirés ou ayant été évincés, la Sorwal décidait d'accorder le monopole des ventes aux trois plus gros clients de l'heure, il s'agissait de trois clients politiquement stratégiques : Vincent Murekezi (PSD/CDR), Phénéas Ruhumuliza (Hardware center) et ... Phénéas Ruhumuliza (Sogedi) (Note et Arrangements sur la commercialisation des allumettes au Rwanda du 24 juillet 1993).

Le choix de ces deux interlocuteurs fut particulièrement étonnant du point de vue de leur crédibilité commerciale avérée : Phénéas Ruhumuliza venait juste d'assumer son insolvabilité et de revendiquer la poursuite de ses « avantages acquis ». Quelques semaines après la signature de l'arrangement », un protocole additif prévoyait des délais contraignant de paiement et le 13 novembre 1993, le « représentant exclusif » se voyait mis en demeure de payer ses enlèvements massifs pour un montant de 30 millions en divers chèques sans provision, mais là encore une dernière phrase prévoyait que seules seraient autorisées « des livraisons en petites quantités pour vous faciliter de nous payer » (lettre de A. Higaniro à P. Ruhumuliza du 13 novembre 1993). Quant à Vincent Murekezi, l'avantage de la proximité ne réglait en rien les réserves de fond : dans le même courrier de Phénéas Ruhumuliza celui-ci dénonçait par exemple la pratique des ventes à pertes qu'il entretenait pour écouler immédiatement ses livraisons en inondant le marché de Kigali avec des commerçants amis. Mais, sans le dire explicitement dans la note interne, en réservant les 6000 cartons par mois à ces trois interlocuteurs, la Sorwal maintenait sa vocation de financement des *Interahamwe* et de la CDR, tout en mettant à l'écart les prédateurs mercenaires et les filières mal contrôlées (G. Rutaganda, R. Kajuga, F. Musoni, J.-M. V. Mudahinyuka). Cet objectif apparaissait alors politiquement nécessaire pour satisfaire au moins formellement les actionnaires étrangers et le parquet de Kigali.

La relance des procédures judiciaires vis-à-vis des autres fraudeurs fut donc activée en prévision du CA de janvier 1994. Ainsi, une lettre adressée à l'avocat-conseil Édouard Karemera le 23 décembre 1993, Higaniro se plaignait de la lenteur des procédures de saisie, alors même que de telles décisions étaient, dans le contexte politique du moment, quasi impraticables compte tenu du profil de telles personnalités. Ce qu'une réponse très professionnelle de l'avocat-conseil rappela dès le lendemain avec cette phrase elliptique :

« Nonobstant, il n'est pas évident que l'on puisse bousculer les instances judiciaires à sa guise. (...) Pour le reste, je préfère que ce soit la Sorwal elle-même qui s'occupe de toutes les démarches estimées nécessaires et opportunes pour faire avancer les dossiers. »

En demandant à la Sorwal de traiter au niveau politique ses dossiers politiques, Édouard Karemera faisait preuve d'une grande prudence - justifiée - face au rododromes formelles du DG de la Sorwal.

« Sur Kajuga et Rutaganda, les deux délinquants, avec la comptabilité de la Sorwal, on se rendrait compte que c'étaient de tout petits, petits clients... Je leur ai donné un délai et à l'issue de ce délai... je me suis plaint à la justice et leurs biens ont été saisis. » Alphonse Higaniro, Bruxelles, 21 mai 2001.

Dans les faits, Alphonse Higaniro ayant réussi à faire croire au CA de janvier que les clients, impressionnés par le zèle judiciaire déployé, acceptaient des arrangements satisfaisants qui rendaient les poursuites inutiles, revoyait son dispositif de ventes : Vincent Murekezi obtenait une convention de monopole de commercialisation qui doublait sa part (équivalant aux deux tiers de la production de l'usine) et Robert Kajuga, président des *Interahamwe*, se substituait à Phénéas Ruhumuliza, 2^{ème} vice-président, pour le tiers restant (cf. Convention et Arrangement des 7 et 9 février 1994). Pour le parquet, la procédure judiciaire était ainsi vidée de son contenu, même si Aprocom, Innocent Rugenga et Geras Harolimana étaient assignés le 5 avril 1994.

Malgré des éléments précis justifiant la poursuite des investigations vers d'autres interlocuteurs de la filière de détournement du capital de la Sorwal, je ne pus finalement accéder aux documents bancaires sollicités auprès de la BACAR (Banque africaine continentale) (cf. annexe 126). En effet, si une part non négligeable des fonds assurait le train de vie des créanciers et de leurs obligés, il apparaissait que des pourcentages étaient prélevés sur les sommes en jeu par Pasteur Musabe. Ce dernier, homme d'affaires originaire de Karago (Gisenyi), frère de Théoneste Bagosora, était le directeur général de la BACAR et un des financiers de RTLM. Assassiné dans la nuit du 14 au 15 février 1999, alors qu'il devait rejoindre le continent européen le 18, Pasteur Musabe avait été arrêté par les autorités camerounaises le 21 mars 1996, puis libéré sur décision de la Cour d'appel de Yaoundé le 21 février 1997, le tribunal international n'ayant pas engagé de poursuite à son encontre.